

PDZA

MRC HSF



Plan de développement
de la ZONE AGRICOLE
MRC du Haut-Saint-François

2024

PORTRAIT

Note aux lecteurs :

À la fin de chaque section, un résumé des faits saillants est réalisé pour vous permettre de constater l'information en un seul coup d'œil. Ce résumé met aussi la table au diagnostic.

Toutes les données utilisées indiquant l'année (ex. 2021) sont les données au 31 décembre 2021 ; celles-ci proviennent des Fiches d'enregistrement des producteurs agricoles (MAPAQ).

Il est important d'analyser ces données avec prudence; ce sont des données collectées à des fins administratives et non à des fins statistiques.

Depuis 2014, le MAPAQ procède au renouvellement en continu de l'information de la Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, c'est-à-dire qu'une fraction seulement de la clientèle est mise à jour chaque année. Bien que la banque de données ait été interrogée en date de décembre 2021, la mise à jour des fiches d'enregistrement en Estrie a pour la plupart été effectuée en 2015 et 2016. Les modifications apportées par la suite ne concernent que les nouvelles exploitations agricoles, les entreprises radiées ou les entreprises ayant vécu des changements (achat de terre additionnelle par ex.).

De plus, puisque l'enregistrement au MAPAQ n'est pas une mesure obligatoire et est effectué sous la forme d'une déclaration, le portrait peut s'avérer incomplet.

Ne sont incluses que les entreprises ayant leur site principal dans le territoire cible. Les données des fiches d'enregistrement sont compilées selon le site principal d'exploitation des entreprises agricoles, à l'exception des superficies et du nombre d'unités animales, qui sont comptabilisés selon leur localisation géographique.

La lettre « C » représente les données qui ne peuvent être divulguées en raison de leur confidentialité, car le nombre d'exploitations agricoles est inférieur à 4.

Les données de Statistiques Canada ont aussi été utilisées. Dans le cas des données de Statistiques Canada, lorsque l'indicateur de qualité des données était E (à utiliser avec prudence) ou F (trop peu fiable pour être utilisé), les données n'ont pas été inscrites. Lorsque l'indicateur de qualité n'était pas A (excellent), une note de bas de page précise au lecteur quelle est la qualité de la donnée. Si le lecteur désire voir toutes les cotes de qualité, il peut les consulter dans les données brutes du recensement.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	5
LISTE DES FIGURES.....	6
LISTE DES ACRONYMES.....	6
CHAPITRE 1 : TERRITOIRE AGRICOLE.....	8
1. Caractéristiques de la zone agricole.....	9
1.1 Occupation du territoire.....	10
1.2 Augmentation du prix des terres.....	11
1.3 Faits saillants chapitre 1.....	13
CHAPITRE 2 : PRODUCTIONS AGRICOLES.....	14
2. Portrait des entreprises agricoles.....	15
2.1 Nombre d'entreprises agricoles.....	15
2.2 Nombre d'unités animales.....	18
2.3 Superficies en culture.....	20
2.4 Certification biologique.....	25
2.5 Revenus bruts agricoles et dépenses.....	26
2.6 Dépenses des exploitations agricoles.....	28
2.7 Faits saillants chapitre 2.....	29
CHAPITRE 3 : ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA FERME.....	30
3.1 Agrotransformation.....	31
3.2 Mise en marché.....	31
3.3 Faits saillant chapitre 3.....	37
CHAPITRE 4 : PRODUCTEURS, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE.....	38
4. Portrait de la main-d'œuvre agricole.....	39
4.1 Formations.....	40
4.2 Portrait de la relève agricole.....	40
4.3 Faits saillants chapitre 4.....	44
CHAPITRE 5 : SECTEUR FORESTIER.....	45
5. Caractérisation des terres selon la tenure.....	47
5.1 Superficie forestière en zone agricole et en zone non agricole.....	47
5.2 Producteurs forestiers reconnus dans le Haut-Saint-François.....	48
5.3 Mise en marché du bois.....	48
5.4 Faits saillants chapitre 5.....	51
CHAPITRE 6 : AGROENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	52
6.1 Portrait des réglementations, enjeux, politique et pratiques agroenvironnementaux des fermes la MRC.....	53
6.2 Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Estrie aux changements climatiques.....	59
6.3 Faits saillants chapitre 6.....	63
CHAPITRE 7 : MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....	65
7.1 Paysages naturels et patrimoine.....	66
7.2 Cohabitation des usages.....	66
7.3 Faits saillants chapitre 7.....	67
CHAPITRE 8 : SERVICES PARA-AGRIcoles.....	68
8.1 Faits saillants chapitre 8.....	70
RÉFÉRENCES.....	71

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Évolution de la zone agricole permanente entre 2002 et 2022.....	8
Tableau 2 : Inclusions et exclusions (ha) depuis la révision, 2022.....	8
Tableau 3: Les décisions rendues (LPTAA et LATANR) 2022-2023.....	8
Tableau 4 : Occupation du territoire, superficie exploitée (ha), 2021.....	9
Tableau 5 : Évolution des superficies cultivées de la MRC, en hectares, entre 1993 et 2021.....	9
Tableau 6 : Évolution de la valeur des terres agricoles transigées en Estrie de 2019 à 2021.....	10
Tableau 7: Répartition des transactions de terres agricoles en Estrie selon la valeur à l'hectare (\$/ha).....	11
Tableau 8 : Nombre d'entreprises selon les principales sources de revenus selon différentes années de référence, sur une durée de 28 ans, 2021.....	14
Tableau 9 : Répartition des entreprises déclarant des revenus principaux et des revenus secondaires par production, par municipalité, en 2021.....	16
Tableau 10 : Variation du nombre d'entreprises agricoles par municipalités entre 1993 et 2021.....	17
Tableau 11 : Variation du nombre d'unités animales par production entre 1993 et 2021.....	17
Tableau 12 : Nombre d'unités animales par type de production, par municipalité de la MRC, 2021.....	18
Tableau 13 : Répartition des productions végétales par municipalité (en ha) en 2021.....	19
Tableau 14 : Comparaison des superficies végétales en hectares pour la MRC pour 3 années de référence, sur une échelle de temps de 28 ans.....	19
Tableau 15 : Évolution de la production de céréales et protéagineux entre 1993 et 2016.....	21
Tableau 16 : Évolution de la production acéricole entre 1993 et 2021.....	21
Tableau 17 : Évolution de la production d'arbres de Noël entre 1993 et 2021.....	22
Tableau 18 : Évolution de la production fruitière entre 1993 et 2021 en hectares.....	22
Tableau 19 : Évolution de la production légumière entre 1993 et 2021.....	23
Tableau 20 : Évolution de la production serricole entre 1993 et 2021.....	23
Tableau 21 : Nombre d'entreprises agricoles avec une certification biologique entre 2002 et 2021.....	24
Tableau 22 : Types de production agricoles avec une certification biologique selon la production en 2021 et en 2024.....	24
Tableau 23: Revenus bruts agricoles et dépenses entre 2016 et 2021, en milliers, MRC Haut-Saint-François.....	25
Tableau 24 : Revenus répartis des productions animales en 2016 et en 2021, en milliers.....	25
Tableau 25 : Revenus répartis des productions végétales en 2016 et en 2021, en milliers.....	26
Tableau 26 : Revenus déclarés par les producteurs agricoles sur 28 ans.....	26
Tableau 27 : Répartition des exploitations par strate de revenu, par municipalité, en 2021.....	27
Tableau 28: Dépenses d'exploitation des entreprises agricoles entre 2011 et 2021, MRC Haut-Saint-François.....	27

Tableau 29: Nombre d'exploitations déclarant procéder à la vente directe aux consommateurs (circuits-courts), 2021.....	31
Tableau 30 : Nombre d'exploitations déclarant procéder à la vente directe aux consommateurs (circuits-courts), réparties selon leur activité principale, 2021.....	31
Tableau 31: Entreprises de la MRC listées dans la marque : Les Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, 2022.....	33
Tableau 32 : Nombre d'entreprises commercialisant leurs produits via un intermédiaire.....	34
Tableau 33 : Nombre d'entreprises commercialisant leurs produits via plus d'un intermédiaire.....	34
Tableau 34: Nombre d'exploitations déclarant faire des activités d'agrotourisme entre 2000 et 2021.....	35
Tableau 35 : Répartition des exploitants selon leur sexe et la strate d'âge, 2021.....	38
Tableau 36 : Relève agricole par activité principale de production dans la MRC, 2021.....	39
Tableau 37 : Nombre d'exploitations actives en transformation, mise en marché de type circuit court et agrotourisme réparties selon l'âge des membres de l'exploitation, 2021.....	40
Tableau 38 : Catégorie de terrain selon la tenure.....	46
Tableau 39 : Superficie forestière en zone agricole et en zone non agricole.....	46
Tableau 40: Produits appliqués sur les terres, fumier et irrigation, MRC Haut-Saint-François, 2021.....	52
Tableau 41: Caractéristiques agroenvironnementales, MRC Haut-Saint-François, 2021.....	53
Tableau 42: Pratiques de travail du sol et de l'ensemencement, 2021.....	54
Tableau 43: Pratiques et aménagements des terres, MRC Haut-Saint-François, 2021.....	54
Tableau 44. Utilisation de l'eau de surface et souterraine par 3 secteurs agricoles.....	55
Tableau 45. Prévisions Agriclimate, période Horizon 50, par saison, Estrie.....	58
Tableau 46. Prévisions Agriclimate, période Horizon 50, impacts sur l'agriculture en Estrie.....	58

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Valeur régionale moyenne des terres agricoles transigées au Québec en 2021.....	11
Figure 2: Évolution du climat en Estrie à l'horizon 2050.....	58
Figure 3: Scénarios climatiques Horizon 2050 par saison, Estrie.....	59

LISTE DES ACRONYMES

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole

LPTAA : Loi sur la protection du territoire

LATANR : Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents

MAPAQ : ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

MRC : Municipalité régionale de comté

UPA : Union des producteurs agricoles



Chapitre 1

Territoire agricole



1. Caractéristiques de la zone agricole

La MRC Haut-Saint-François est d'une superficie totale de 227 119 ha et compte 14 municipalités avec une zone agricole décrétée. Occupant 180 190 ha, la superficie de la zone agricole de la MRC du Haut-Saint-François occupe 79 % du territoire des MRC en zone agricole et est exploitée par 523 entreprises agricoles en 2023.¹ Au cours des vingt dernières années, la superficie de la zone agricole de la MRC est demeurée relativement stable, passant de 175 684 ha en 2002 à 180 190 ha en 2023.

Tableau 1 : Évolution de la zone agricole permanente entre 2002 et 2022

Zone agricole permanente	2002	2010	2023
Superficie (ha)	175 684	180 197	180 190
Portion du territoire en zone agricole	75 %	79 %	79 %

Source : CPTAQ, Rapport annuel de gestion 2022-2023

Depuis la révision du décret de la zone agricole entre 1987 et 1992, 248 ha ont été inclus dans la zone agricole et 386 net représente une exclusion de 138 ha exclus (CPTAQ, 2021²). Si l'on regarde l'année de référence ont été exclus³. Le bilan 2022-2023, aucune inclusion ou exclusion n'a eu lieu.

Tableau 2 : Inclusions et exclusions (ha) depuis la révision, 2022

	Inclusions (ha)	Exclusions (ha)	Bilan net (ha)
MRC de Haut-Saint-François	248	386	138

Source : CPTAQ Rapport de gestion 2022-2023

Tableau 3 : Les décisions rendues (LPTAA et LATANR) 2022-2023

Type de demandes	Décisions rendues	Autorisations		Superficies totales (ha)		
		Nb	%	Visée	Autorisée	%
Nature de la demande	Nombre	Nb	%	Visée	Autorisée	%
Modifications des limites de la zone agricole						
- Inclusions	0	0	0	0.0	0.0	0
- Exclusions	0	0	0	0.0	0.0	0
Implantation d'une nouvelle utilisation agricole	4	4	100	30.9	15.4	50
Utilisations non agricoles accessoires ou agrandissements d'une utilisation non agricole existante	9	9	100	17.1	17.1	99.9
Morcellements de ferme	1	1	100	-	-	-
Autres	16	13	81	-	-	-
Total	30	27	90	-	-	-

Source : CPTAQ Rapport de gestion 2022-2023

Pour la période de référence 2022-2023, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé l'implantation d'une nouvelle utilisation non agricole sur une superficie autorisée de 15,4 ha et l'utilisation non agricole accessoire ou agrandissement d'une utilisation non agricole existante sur 17,1 ha (CPTAQ, 2022-2023⁴).

¹ Selon les plus récentes données obtenues de l'UPA, en 2023.

² CPTAQ, Rapport annuel 2022-2023

<https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-raq-2022-2023.pdf>

³ Les superficies incluses ou exclues par décision depuis l'entrée en vigueur du décret de la zone agricole révisée pour chacune des MRC ou des communautés et ayant fait l'objet d'un avis au Bureau de la publicité des droits. La révision des limites de la zone agricole s'est déroulée entre 1987 et 1992.

⁴ CPTAQ, Rapport annuel 2021-2022

<https://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/la-commission/publications/rapports-annuels/cptaq-raq-2021-2022-resultats-par-secteur.pdf>

1.1 Occupation du territoire

La zone agricole de la MRC est principalement occupée par des superficies forestières qui couvrent 147 466 ha, soit 82 % des 180 190 ha agricoles du territoire. Cela s'explique grandement par la nature des sols et leur potentiel agricole restreint. En effet, seuls 36 % des sols de la MRC ont un potentiel agricole pouvant permettre les cultures annuelles et 23 % des cultures pérennes telles que les prairies. Le reste du territoire étant occupé par des sols impropres à la culture. Cet état de fait, joint aux dénivelés souvent abrupts, a fait qu'historiquement de grandes superficies du territoire ont été maintenues sous couvert forestier. Près de 16 % de la zone agricole de la MRC est occupée par les superficies cultivées et des pâturages. Les terres en culture sont les superficies cultivables, transigées sans bâtiments.

Tableau 4 : Occupation du territoire, superficie exploitée (ha), 2021

Zone agricole permanente	Superficie exploitée (ha)	Superficie exploitée (%)
Forêts ⁵ (ha)	147 466	82.0 %
Superficies cultivées (ha)	23 028	12.8 %
Pâturages (ha)	6 498	3.6 %
Terres en friche (ha)	332	0.1 %
Autres (ha)	3 140	1.7 %
Total zone agricole (ha)	180 190	100 %

Source : MFFP 5^e inventaire écoforestier du Québec méridional, 2018-2022, MAPAQ, 2021

Tableau 5 : Évolution des superficies cultivées de la MRC, en hectares, entre 1993 et 2021

MRC du Haut-Saint-François	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	2021
Fourrages	15 815	14 911	13 748	12 063	13 884	14 689	15 045	15 419
Céréales et protéagineux	2 494	2 339	3 231	2 976	3 020	3 400	4 445	4 501
Pâturages améliorés	7 075	6 013	5 544	4 129	3 633	3 085	2 756	-
Arbres de Noël	4 610	4 396	4 003	1 997	1 862	2 224	2 047	2 371
Horticulture ornementale	278	201	181	19	C	23	10	383
Légumes	112	125	129	126	108	96	29	35
Fruits	67	46	52	25	21	30	38	41
Cultures abritées	3,0	2,5	0,5	0,6	C	0,6	0,5	0,89
Autres superficies ⁶	-	-	-	-	-	-	-	274
Superficie cultivée	30 454	28 034	26 889	21 335	22 056	23 548	24 371	23 024
Pâturages naturels	3 790	4 858	3 644	3 093	3 704	4 176	4 091	
Pâturages améliorés et naturels ⁷								6 498
Totales productions végétales	34 244	32 892	30 532	24 428	25 760	27 724	28 462	29 522
Érablières	1 583	1 575	2 359	2 378	2 425	4 385	4 849	6 755
TOTAL	35 807	34 467	32 891	28 806	28 185	32 109	33 311	36 277

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

En analysant la tendance sur 23 ans, les superficies végétales cultivées ont diminué de 24% dans la MRC, passant de 30 454 ha en 1993 à 23 028 en 2021⁸. Les superficies en légumes et en fruits, quoiqu'elles soient légèrement en augmentation, entre 2016 et 2021, ont significativement diminué depuis 1993. En revanche, la production végétale totale a augmenté depuis 1993, passant de 35 807 ha à 36 281 ha en 2021, et ce, notamment en raison de l'augmentation des superficies cultivées de céréales et protéagineux ainsi que la croissance des érablières en production.

⁵ Incluant superficies acériculture

⁶ Inclus notamment les cultures abritées et autres cultures.

⁷ Nouvelle catégorie du MAPAQ pour les pâturages, pas de distinction entre les pâturages améliorés et les pâturages naturels.

⁸ En 2021, les données du MAPAQ ne font pas la distinction entre la catégorie des pâturages améliorés (normalement inclus dans les superficies cultivées) et des pâturages naturels (exclus des superficies cultivées). Nous avons séparé cette catégorie des superficies cultivées à titre comparatif, afin de pouvoir dresser une tendance depuis 1993.

1.1.1 Terres en friche

Actuellement, selon les déclarations des producteurs agricoles, 332 ha de taille de 4 à 6 ha seraient en friche en 2021. Ces superficies excluent les terres non utilisées, qui pourraient être possédées par des non-agriculteurs (ex. qui ne possèdent pas de numéro d'identification auprès du MAPAQ)⁹. À ces superficies en friche s'ajoutent les superficies en boisés et plantations forestières.

La MRC note, dans son Bilan général du PDZA 2017-2021, que « l'analyse des sites identifiés en friche a permis de constater que la grande majorité des parcelles est de petite ou très petite dimension, mais n'a pas permis d'identifier un moyen efficace de les remettre en valeur, que ce soit via des mesures fiscales ou autres. La piste d'une initiative de partage de ressources humaines et matérielles par zone de proximité a été évoquée, mais n'a pas été approfondie. Celle-ci demeure cependant une option à envisager. »

1.2 Augmentation du prix des terres

À l'instar de l'ensemble des terres agricoles du Québec, le prix des superficies agricoles de l'Estrie est en constante augmentation depuis plusieurs années. Puisqu'il n'existe pas de données pour la MRC du Haut-Saint-François, on peut supposer que les prix de vente des terres agricoles suivent la tendance de l'Estrie.

Selon *La Financière agricole du Québec* (Bulletin Transac-Terres, 2023), la valeur des terres en Estrie a bondi de 40 % entre 2020 et 2021, alors que l'augmentation de valeur pour l'ensemble du Québec pour la même période est plutôt de 17 %. La valeur des terres agricoles transigées¹⁰ en Estrie a atteint un prix moyen de 15 186 \$ par hectare en 2021, alors que la valeur moyenne des terres transigées au Québec était de 16 627 \$ la même année. La variabilité des prix en Estrie est cependant forte; la valeur à l'hectare peut passer de 2 470 \$/ha à 65 600 \$/ha (tableau 6), mais ces valeurs concernent également la valeur des boisés.

Tableau 6 : Évolution de la valeur des terres agricoles transigées en Estrie de 2019 à 2021

	2019	2020	2021
Moyenne (\$/ha)	9 071	10 842	15 186
Min-Max (\$/ha)	1 120 – 35 300	2 080 – 58 800	2 470 – 65 600
Moyenne Québec (\$/ha)	14 580	14 166	16 627

Source : Financière agricole du Québec, Bulletin Transac-Terres, 2023

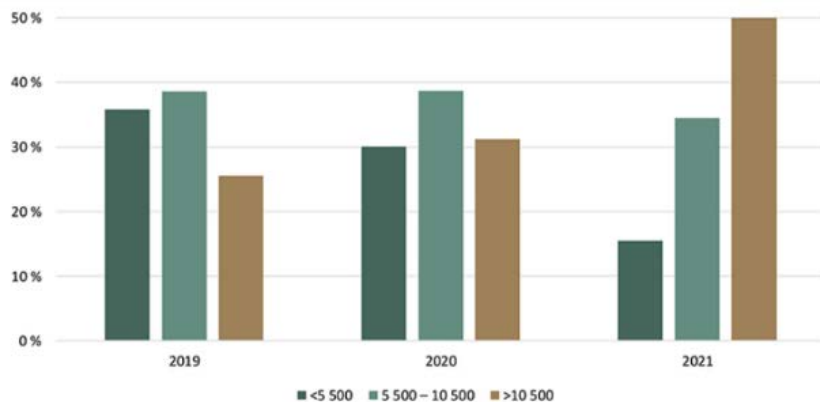
⁹ Nous ne connaissons pas les superficies qui ne sont pas possédées par des producteurs agricoles (ex. qui ne possèdent pas de numéro d'identification auprès du MAPAQ).

¹⁰ Les terres agricoles regroupent, en plus des terres en culture, toutes les autres superficies agricoles, dont les pâturages, les vergers, les érablières et les boisés. Pour les transactions de terres comportant des bâtiments, seule la valeur attribuable aux superficies est retenue, celle des bâtiments étant retranchée de la valeur totale de la transaction.

Principaux constats pour 2021 en Estrie (tableau 8):

- La moitié (50 %) des terres agricoles s’est transgée à un prix supérieur à 10 500 \$/ha, alors qu’en 2020, ces transactions représentaient 31 % de l’ensemble ;
- Inversement, les transactions conclues à un prix inférieur à 5 500 \$/ha ont représenté 15 % de l’ensemble, comparativement à 30 % en 2020 ;
- Ces deux observations expliquent l’augmentation de 40 % de la valeur moyenne des terres agricoles, qui a atteint 15 186 \$/ha en 2021.

Tableau 7: Répartition des transactions de terres agricoles en Estrie selon la valeur à l’hectare (\$/ha)



Source : Financière agricole du Québec, Bulletin Transac-Terres, 2023

La région de l’Estrie se situe au 5^e rang sur 14, des régions du Québec avec la valeur moyenne des terres les plus élevées, alors qu’elle se situait au 7^e rang en 2020 et au 10^e rang en 2019.

Les terres de la région de l’Estrie sont moins abordables que les années précédentes pour la relève agricole, affectant la rentabilité des projets agricoles.

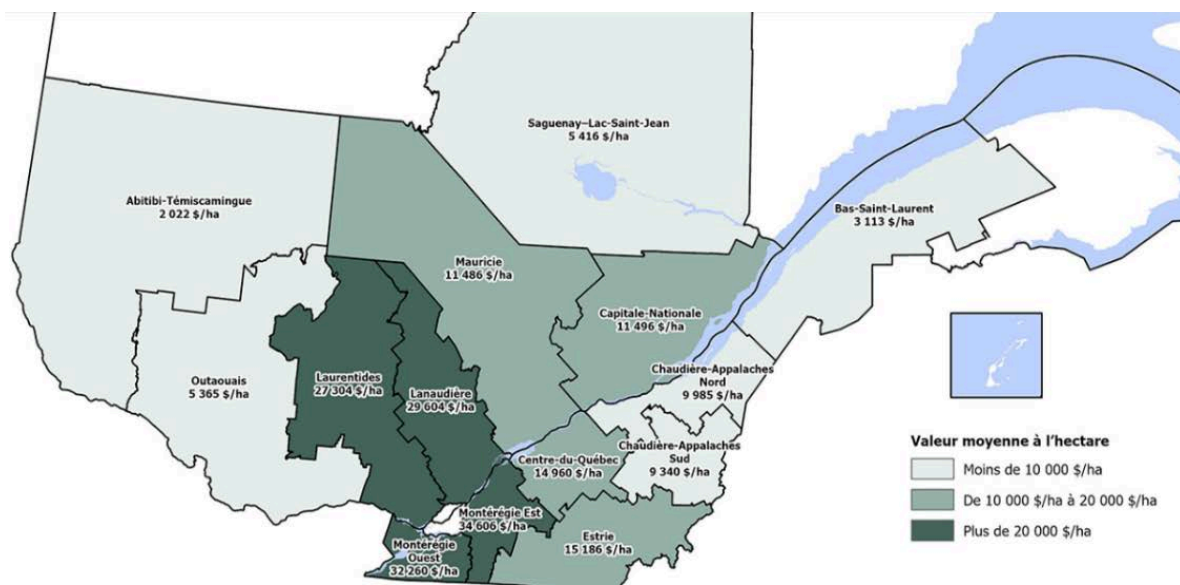


Figure 1 : Valeur régionale moyenne des terres agricoles transgées au Québec en 2021

Source : Financière agricole du Québec, Bulletin Transac-Terres, 2023

1.3 Faits saillants chapitre 1

- Au cours des vingt dernières années, la superficie de la zone agricole de la MRC est demeurée relativement stable, passant de 175 684 ha en 2002 à 180 190 ha 2022.
- La zone agricole de la MRC est principalement occupée par des superficies forestières qui couvrent 147 466 ha, soit 82 % des 180 190 ha agricoles du territoire. Cela s'explique grandement par la nature des sols et leur potentiel agricole restreint.
- Près de 16 % de la zone agricole de la MRC est occupée par les superficies cultivées et des pâturages. En analysant la tendance sur 23 ans, les superficies végétales cultivées ont diminué de 24% dans la MRC, passant de 30 454 ha en 1993 à 23 028 en 2021
- À l'instar de l'ensemble des terres agricoles du Québec, le prix des superficies agricoles de l'Estrie est en constante augmentation depuis plusieurs années.



Chapitre 2

Productions agricoles



2. Portrait des entreprises agricoles

2.1 Nombre d'entreprises agricoles

En 1993, il y avait 529 entreprises agricoles et en 2023, on compte 523 entreprises agricoles. Ce nombre a fluctué à travers les années, atteignant le plus bas point avec 397 entreprises en 2007 (tableau 8). C'est donc dire que le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire est pratiquement le même qu'il y a 28 ans, ce qui est rarement la situation observée dans d'autres MRC du Québec. Cet indicateur est donc stable dans le temps. À titre de comparaison, l'Estrie a vu son nombre de fermes diminuer de 374 en 28 ans. La situation du Haut-Saint-François est donc particulièrement positive.

Selon les données de 2021, sur les 519 entreprises agricoles sur le territoire, 266 d'entre elles tiraient leurs revenus principaux de la production animale et 243 d'entre elles tiraient leurs revenus principaux de la production végétale.

Tableau 8 : Nombre d'entreprises selon les principales sources de revenus selon différentes années de référence, sur une durée de 28 ans, 2021

Revenu principal	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	2021	
Animal									
Bovins de boucherie	221	187	148	163	170	164	137	136	
Bovins laitiers	136	120	102	79	69	67	61	60	
Porcs	16	18	20	22	16	18	17	25	
Ovins	5	6	7	9	11	13	16	16	
Aquaculture	11	9	11	11	5	11	11	11	
Volailles	6	3	3	4	6	6	10	6	
Oeufs								ND	4
Veaux lourds	1	1	1	2	1	2	-	C	
Chevaux	3	3	1	1	2	5	1	C	
Apiculture									2
Autres élevages ¹¹	2	2	3	2	4	4	9	6	
Total productions animales	401	349	296	293	284	290	262	266	
Végétal									
Acériculture	26	30	42	42	45	58	65	83	
Fourrages	16	11	9	9	14	26	30	53	
Horticulture (incluant arbres de Noël)	48	42	42	33	31	31	28	37	
Grandes cultures	1	3	2	12	8	7	16	21	
Légumes	7	7	6	6	6	8	9	19	
Bois								ND	15
Fruits (incluant les pommes)	11	4	8	5	3	5	6	7	
Cultures abritées	4	6	4	4	3	3	2	5	
Autres	15	-	28	3	3	-	10	3	
Total productions végétales	128	103	141	114	113	138	166	243	
Autres sources de revenus									10
Nombre d'entreprises totales MRC	529	452	437	407	397	428	428	519	
Estrie	2 774	2 451	2 421	2 400	2 350	2 488	2 400	2 757	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2021

¹¹ Les autres élevages incluent, de manière non exhaustive : alpagas, ânes, chevaux de boucherie, chinchillas (femelles), daims (femelles), lamas, mulets, poneys, renards (femelles). Pour l'année de référence 2021, les autres élevages principaux, soit l'apiculture, les caprins et les autres volailles ont été distingués dans des catégories à part.

2.1.1 Tendances du nombre d'entreprises agricoles en production animale

Le nombre d'entreprises ayant la production animale comme principale source de revenus a diminué, passant de 401 en 1993 à 266 en 2021. La production animale représente 51.3% des fermes de la région (tableau 8).

L'écart entre le nombre d'entreprises tirant des revenus principaux de production animale versus de production végétale tend à diminuer. Cela signifie qu'en 1993, la production animale constituait la source de revenus principale pour 75 % des entreprises. En 2021, la production animale représente la source de revenus principale pour seulement 51 % des entreprises. Les productions végétales sont donc devenues une source de revenus principale de plus en plus importante depuis 28 ans. C'est une tendance qu'on observe ailleurs au Québec.

La production de bovins de boucherie est la plus importante sur le territoire (nombre d'entreprises). Elle l'était déjà il y a 28 ans et malgré la diminution significative du nombre d'entreprises, elle demeure la plus présente.

Le nombre d'entreprises tirant des revenus principaux des porcs, des ovins et des œufs de consommation a augmenté, alors que le nombre d'entreprises tirant des revenus des volailles et de l'aquaculture est demeuré stable dans le temps.

Bien que le nombre d'unités animales de bovins laitiers ait augmenté de 13% entre 1993 et 2021 passant de 5 834 à 6 078 (tableau 11), le nombre d'entreprises de bovins laitiers a diminué de plus de la moitié au cours de cette période. Il s'agit de la deuxième production en importance (nombre d'entreprises) sur le territoire de la MRC. La production totale laitière a également diminué en 20 ans, passant de quelque 32 000 hectolitres à quelque 29 000 hectolitres. Les recettes brutes ont également diminué¹².

La production de porc est en augmentation, sur 28 ans. Après avoir connu une diminution du nombre d'entreprises entre 2004 et 2007, le nombre d'entreprises est de nouveau à la hausse. La production d'ovins quant à elle est constamment en augmentation depuis 28 ans. Les autres productions animales sont trop marginales, en nombre d'entreprises, pour nous permettre d'analyser les données (tableau 8).

2.1.2 Tendances du nombre d'entreprises agricoles en production végétale

Le nombre d'entreprises ayant la production végétale comme principale source de revenus a augmenté, passant de 128 à 243 en 28 ans. La diminution de l'importance de la production animale au profit de la production végétale est une tendance qui s'observe à l'échelle de la province du Québec : la MRC n'y fait pas exception.

C'est depuis 2007 que les cultures végétales ont connu une croissance rapide et qu'elles constituent de plus en plus des revenus principaux des entreprises, au détriment de la production animale.

Les entreprises ayant une production végétale comme principale source de revenus a augmenté dans l'acériculture, les grandes cultures, les cultures abritées, les fourrages, les légumes et le bois. Elles ont cependant diminué, en nombre, dans l'horticulture et les fruits.¹³

Le nombre d'entreprises pour qui l'acériculture constitue le revenu principal a plus que triplé. C'est la production végétale la plus importante sur le territoire (en nombre d'entreprises).

Le nombre d'entreprises pour qui les fourrages constituent le revenu principal a presque triplé également. Si les fourrages étaient généralement une production complémentaire pour les entreprises en production animale, la culture du foin s'est professionnalisée pour devenir une culture commerciale au fil des ans de même que les plantes bio-industrielles comme le panic érigé.

L'horticulture était, en 1993, la production végétale la plus importante sur le territoire de la MRC, en nombre d'entreprises. Elle est maintenant au 3^e rang après l'acériculture et les fourrages.

¹² Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Statistiques relatives à la production laitière, par région administrative, par municipalité régionale de comté (MRC) et pour l'ensemble du Québec.

https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_id_raprt=1956#de_temps_refrn=2000&tri_ra=05

¹³ La catégorie « autres » a aussi connu une diminution, mais c'est une question de catégories qui ont été définies autrement dans les dernières années. Les entreprises ont été classées dans d'autres catégories, on ne peut donc pas dire que les « autres productions » ont augmenté ou diminué puisque nous n'avons pas de donnée pour 2021.

Par ailleurs, la culture de légumes a connu une hausse importante, principalement entre 2016 et 2021, passant de 9 à 19 entreprises qui en tirent leur revenu principal.

Les céréales, légumineuses et oléagineux, qui constituaient des cultures principales marginales en 1993, puisqu'une seule entreprise en tirait des revenus principaux, ont connu une augmentation importante, avec 21 entreprises en tirant des revenus principaux. On peut présumer que des entreprises qui ont délaissé la production animale se sont concentrées sur la production de céréales et le foin de commerce.

2.1.3 Répartition des entreprises agricoles selon la municipalité et la production

Si l'on observe la répartition des entreprises par municipalité dans le tableau 9 ci-après, on constate que c'est à Cookshire-Eaton que l'on compte le plus grand nombre d'entreprises agricoles, suivi de Bury et de Saint-Isidore-de-Clifton.

Tableau 9 : Répartition des entreprises déclarant des revenus principaux et des revenus secondaires par production, par municipalité, en 2021

Nom de la municipalité	Nombre exploitations avec production animale		Nombre exploitations avec production végétale	
	Spécialisée ¹⁴	Déclarante ¹⁵	Spécialisée	Déclarante
Ascot Corner	C	5	15	16
Bury	31	40	27	41
Chartierville	4	5	9	11
Cookshire-Eaton	84	96	48	80
Dudswell	26	28	15	29
Hampden	C	C	4	4
La Patrie	10	13	18	25
Lingwick	11	13	18	24
Newport	27	33	21	30
Saint-Isidore-de-Clifton	24	27	27	41
Weedon	27	31	17	25
Westbury	16	17	9	14
Totale MRC	266	C¹⁶	228	340

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

En 28 ans, le nombre d'entreprises agricoles a diminué dans toutes les municipalités du territoire, sauf dans 4 municipalités : Chartierville (+2), Bury (+14), Hampden (+3) et Weedon (+7) (tableau 10). Notons que même si Saint-Isidore-de-Clifton (-3) et Lingwick (-1) n'ont pas tout à fait retrouvé le même nombre d'entreprises qu'elles avaient en 1993, elles n'en sont pas très loin.

Toutefois, la tendance des plus récentes années est différente de celle qu'on constate sur 28 ans : il y a eu une augmentation du nombre d'entreprises dans toutes les municipalités du territoire entre 2016 et 2021, ce qui est un indicateur très positif.

¹⁴ Une entreprise spécialisée : dont la principale source de revenus provient de cette production

¹⁵ Entreprise déclarant des revenus dans cette production

¹⁶ Le total n'est pas disponible parce qu'il permettrait d'identifier combien d'entreprises sont identifiées par C à Hampden. Selon notre calcul, il y a donc minimalement 308 entreprises, sans celles de Hampden, qui tirent des revenus des productions animales.

Tableau 10 : Variation du nombre d'entreprises agricoles par municipalités entre 1993 et 2021

Municipalités	1993	2004	2016	2021
Ascot Corner	29	17	13	19
Bury	48	36	48	62
Chartierville	11	10	12	13
Dudswell	48	31	36	43
East Angus	-	-	-	N/ D
Hampden	4	5	5	7
La Patrie	35	24	22	30
Lingwick	30	25	20	29
Newport	193	155	44	51
Cookshire-Eaton			121	140
Saint-Isidore-de-Clifton	61	41	49	52
Scotstown	3	1	1	N/ D
Weedon	39	36	35	46
Westbury	28	26	22	27
Totale MRC	529	407	428	519

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2016, 2021

2.2 Nombre d'unités animales

La variation du nombre de têtes animales est un autre indicateur de l'évolution des productions sur le territoire, comme en témoigne le tableau 11. Le nombre de têtes animales a augmenté de façon significative dans toutes les productions. Notons que le nombre de bovins laitiers est presque le même qu'en 1993, à quelques dizaines de têtes près – malgré de grandes variations entre 1997 et 2021.

Tableau 11 : Variation du nombre d'unités animales par production entre 1993 et 2021

Espèces animales	Nombre de têtes animales							
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	2021
Bovins laitiers	5 384	5 573	4 596	4 267	3 447	3 648	3 707	6 078
Bovins de boucherie	6 764	6 942	6 537	7 935	8 429	7 369	5 576	9 086
Bouvillons, semi et finition	2 823	2 816	3 343	3 761	3 596	2 734	1 943	N/D
Porcs	15 523	14 870	27 399	28 798	21 613	37 473	45 146	67 988
Truies	1 776	2 042	1 937	2 247	1 829	3 533	2 930	N/D
Volailles	N/D							164 255
Chevaux	N/D							454
Ovins ¹⁷	2 295	2 155	2 987	2 876	4 743	3 722	5 198	9 721
Veaux lourds	C	238	C	C	C	286	C	N/D
Truites d'ensemencement ¹⁸	470	1 615	1 917	1 676	557	247	266	N/D
Autres	N/D							681
Total partiel¹⁹	35 035	36 251	48 716	51 560	44 214	59 012	64 766	258 263

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2016, 2021

¹⁷ Cette catégorie s'appelait « brebis » dans les données de 1993-2016.

¹⁸ Inclus la truite de table et d'étang. Pour les truites d'ensemencement, en 2010 et 2016, il s'agit de tonnes (alors que pour les autres années de référence, il s'exprime en tête).

¹⁹ Le total est partiel et a été fait en excluant les données indiquées comme étant C. Le total ne peut être dévoilé par le MAPAQ, parce qu'il permettrait d'identifier le nombre représenté par C, ce qui n'est pas possible pour des raisons de confidentialité.

Le nombre d'unités animales (UA)²⁰ par type de production par municipalité est également un indicateur intéressant à analyser puisqu'il apporte une donnée complémentaire pour connaître le type d'agriculture faite sur le territoire. En analysant la répartition des unités animales par municipalité, on constate qu'en 2021 :

- Les municipalités de Cookshire-Eaton (8 991 UA), de Newport (3 927 UA) et de Weedon (3 895 UA), sont celles où sont situées le plus d'unités animales. À elles trois, elles possèdent plus de la moitié des unités animales du territoire (16 813 UA).
- Ce sont dans ces trois municipalités citées précédemment que l'on retrouve le plus de porcs également.
- Dans les municipalités d'East Angus et de Scotstown, il n'y a aucune production animale.
- À l'exception des volailles, des autres productions animales, des porcs et des ovins, les productions animales sont présentes dans presque toutes les municipalités (sauf les deux municipalités précédemment déclarées où il n'y a pas de production animale).
- En termes de production animale, les 3 plus gros cheptels dans la MRC sont les porcs, les bovins de boucherie et les bovins laitiers.

Tableau 12 : Nombre d'unités animales par type de production, par municipalité de la MRC, 2021

	Bovins laitiers	Bovins de boucherie	Porcs	Volailles	Chevaux	Ovins	Autres	Total
Ascot Corner	C	181	-	< 10	10-20	-	-	284
Bury	262	885	720-730	9	37	99	11	1 928
Chartierville	0	C	C	-	< 10	-	-	52
Cookshire-Eaton	1 884	2 143	28 671	1 146	93	144	30	8 991
Dudswell	583	701	8 348	2	108	75	-	2 186
East Angus	0	-	-	-	-	-	-	-
Hampden	-	-	-	-	< 10	-	-	110-120
La Patrie	391	492	<10	-	12	-	-	817
Lingwick	C	542	-	<10	26	20-30	<10	650
Newport	578	1 688	9 372	2	8	756	13	3 927
Saint-Isidore-de-Clifton	350	1 215	300-310	-	21	<10	2,0	1 729
Scotstown	-	-	-	-	-	-	-	-
Weedon	1 011	901	9 890	2	103	10-20	109	3 895
Westbury	784	173	1 310 - 1 320	-	26	200-210	<10	2 318
Total MRC	6 078	9 086	67 988	1 162	454	1 319	172	26 894

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

²⁰ Le nombre d'unités animales est préférable au nombre de têtes puisque le nombre de têtes ne donne pas l'importance de la production (puisque toutes les bêtes comme les veaux, taures de différents âges, vaches, taureaux, comptent pour un). Il est donc préférable d'utiliser les données sur les unités animales.

2.3 Superficies en culture

2.3.1 Évolution de la production végétale

La première culture en importance sur le territoire correspond aux superficies dédiées aux fourrages, suivi des superficies en pâturages (dédiées aux animaux). Elles représentent 60 % des superficies cultivées. Celles-ci sont donc liées directement à la production animale et sont restées stables dans le temps (tableau 13). La troisième culture en importance est l'acériculture avec 6 755 ha. La catégorie des céréales et protéagineux est la quatrième culture qui occupe la plus grande superficie sur le territoire. En 28 ans, la superficie qui y est consacrée a plus que doublé, augmentant de 2 007 ha pour atteindre un total de 4 501 ha (tableau 14).

Tableau 13 : Répartition des productions végétales par municipalité (en ha) en 2021

	Céréales et protéagineux	Fourrages	Pâturages	Légumes	Fruits	Acériculture
Ascot Corner	321	755	153	6	17	138
Bury	180	1 492	770	6	9	1 113
Chartierville	98	308	48	-	-	477
Cookshire-Eaton	2 190	3 755	1 851	5	7	466
Dudswell	127	1 626	853	1	-	710
East Angus	-	59	6	-	-	-
Hampden	-	66	12	-	-	373
La Patrie	432	1 050	304	-	1	706
Lingwick	47	531	212	5	0	823
Newport	561	1 471	647	5	3	872
Saint-Isidore-de-Clifton	253	1 709	807	2	2	706
Scotstown	-	50	-	-	-	22
Weedon	149	1 662	625	3	1	257
Westbury	144	883	210	-	1	91
Total MRC	4 501	15 419	6 498	35	41	6 755
Total Estrie	27 550	88 092	26 772	367	401	44 548

	Horticulture ornementale plein champ	Horticulture ornementale conteneur	Cultures abritées	Autres	TOTAL
Ascot Corner	37,6	-	0,22	-	1 428
Bury	495,9	378	0,06	-	4 444
Chartierville	20,6	-	-	-	951
Cookshire-Eaton	652,2	1,4	3,26	274	9 205
Dudswell	124,5	-	-	-	3 442
East Angus	-	-	-	-	65
Hampden	-	-	-	-	451
La Patrie	99,3	-	-	-	2 593
Lingwick	30,7	-	0,13	-	1 949
Newport	150,1	-	0,08	0	3 710
Saint-Isidore-de-Clifton	156,1	3,1	0,08	-	3 639
Scotstown	-	-	-	-	72
Weedon	286,5	-	0,04	-	2 984
Westbury	17,1	-	0,05	0	1 346
Total MRC	2 371	383	0,89	274	36 280
Total Estrie	6 369	394	20	362	194 875

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

Tableau 14 : Comparaison des superficies végétales en hectares pour la MRC pour 3 années de référence, sur une échelle de temps de 28 ans

Types de production	Superficies végétales cultivées (ha)			État de la variation sur 28 ans
	1993	2016	2021	
Arbres de Noël	4 610	2 047	Voir Horticulture ornementale en plein champ	N/ D
Céréales et protéagineux	2 494	4 445	4 501	+
Cultures abritées (inclus les légumes produits en serre)	3	0,5	4	+
Fourrages	15 815	15 045	15 419	-
Fruits	67	38	41	-
Horticulture ornementale conteneur	N/D	N/D	383	N/D
Horticulture ornementale plein champ (incluant les arbres de Noël pour 2021)	278	10	2 371 ²¹	Difficile à évaluer considérant le changement de catégorie pour les arbres de Noël
Légumes	112	29	35	-
Pâturages	7 075 ²² + 3 790 pâturages naturels	2 756 + 4 091 pâturages naturels	6 498	-
Autres productions végétales	N/D	N/D	274	N/ D
Total cultivé	30 454	24 371	N/ D	N/D
Totale production végétale	34 244	28 462	36 280	+
Érablières	1 583	4 849	6 755	+
Nombre d'entailles	342 720	787 613	906 080	+

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2016, 2021

²¹ En 2022, 54 exploitations agricoles déclaraient des superficies liées à la culture d'arbres de Noël, pour un total de 2 344,98 ha cultivés dans la MRC. Au total, en Estrie, 5 963,5 ha sont dédiés à cette culture, ce qui implique que 39 % de la production d'arbres de Noël de la région se fait dans la MRC.

²² Pour les années de référence 1993 et 2016, les superficies en pâturages naturels ont été ajoutées aux superficies en pâturage améliorés, afin de présenter une seule donnée sur les pâturages. Pour 2021, la donnée sur les pâturages inclut les superficies en pâturage naturels. Toutefois, le total du tableau distingue le total cultivé (qui exclut les pâturages naturels) pour 1993 et 2016.

2.3.2 Évolution de la production de céréales et protéagineux

Le tableau suivant présente les différentes productions végétales de céréales et de protéagineux. En regardant la production de céréales et protéagineux, on constate que les cultures de maïs-grain et de soya ont pris beaucoup d'ampleur, pour représenter, en 2016, 57 % des superficies des céréales en culture. La culture de blé a cru de manière importante en 23 ans (tableau 15).

Depuis 1993, la culture d'avoine a diminué de 37,5 % et celle d'orge de 77 %. La catégorie « autres »²³, qui regroupe les céréales plus émergentes ou marginales comme le houblon, les plantes médicinales, est en augmentation, bien que les années 2000 à 2010 aient représenté les meilleures années pour ces céréales et qu'elles aient diminué depuis 2010.

Tableau 15 : Évolution de la production de céréales et protéagineux entre 1993 et 2016

Culture	Superficie (en ha)							2021
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	
Autres	533	521	628	623	700	632	605	
Avoine	1 000	942	874	700	629	843	625	
Blé	C	73	112	145	138	94	506	
Maïs-grain	162	297	612	734	852	766	1 174	
Orge	718	417	645	330	303	360	165	
Soya	C	89	360	444	398	705	1 370	
Total	2 494	2 339	3 231	2 976	3 020	3 400	4 445	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2016

2.3.3 Évolution de la production acéricole

Le nombre d'entailles est plus souvent utilisé pour décrire l'évolution de la production. En 1993, il y avait 342 720 entailles exploitées, versus 787 613 en 2016 (MAPAQ, 1993-2016). En 2021, 138 exploitations agricoles déclaraient 906 080 entailles exploitées (décembre 2021). Le nombre d'entailles a presque triplé en 28 ans.

Tableau 16 : Évolution de la production acéricole entre 1993 et 2021

Entailles	Superficie (en ha)							2021
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	
Moins de 1 000	18 970	C	6 975	1 755	2 455	4 410	6 135	
1 000 à 4 999	151 150	154 990	111 011	80 050	78 600	105 279	119 421	
5 000 à 9 999	92 300	84 800	144 000	157 700	167 500	148 600	180 542	
10 000 à 14 999	C	C	91 800	147 700	145 480	153 800	147 570	
15 000 et plus	C	101 100	189 000	197 500	199 500	309 797	333 945	
Total	342 720	386 425	542 786	584 705	593 535	721 886	787 613	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2021

²³ La catégorie « autres » inclut : chanvre, épeautre, haricots ou fèves (sec), lin, tournesol, triticale.

2.3.4 Évolution de la production d'arbres de Noël

Bien qu'on observe une hausse des superficies cultivées d'arbres de Noël entre 2016 et 2022, entre 1993 et 2022, les superficies cultivées ont diminué de 22 %. En 2022, 54 exploitations agricoles déclaraient des superficies liées à la culture d'arbres de Noël, pour un total de 2 344,98 ha cultivés dans la MRC. Au total, en Estrie, 5 963,5 ha sont dédiés à cette culture, ce qui implique que 39 % de la production d'arbres de Noël de la région se fait dans la MRC.

Tableau 17 : Évolution de la production d'arbres de Noël entre 1993 et 2021

Culture	Superficie (en ha)							
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	2022
Haut-Saint-François	4 610	4 396	4 003	1 997	1 862	2 224	2 047	2 345
Estrie	7 660	7 433	7 407	5 313	5 224	5 900	5 599	5 964

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2021

2.3.5 Évolution de la production de fruits et de légumes

Les superficies en fruits et en légumes ont particulièrement diminué depuis 1993. Depuis 5 ans, les superficies cultivées dans les légumes et les fruits tendent à augmenter, mais elles sont encore plus faibles que les superficies de 1993. Ainsi, seulement 31 % des superficies²⁴ de 1993 sont encore en légumes et 61 % des superficies pour les fruits. En 2021, 35 ha étaient en légumes et 41 ha en fruits (tableau 14).

Selon les données disponibles, entre 1993 et 2016, toutes les productions, à l'exception des bleuets et des autres arbres fruitiers, ont vu leurs superficies diminuer. Certaines données ne sont pas disponibles à cause d'un nombre d'entreprises inférieur à 4, mais il s'agit de productions fruitières émergentes, marginales ou de créneau (tableau 18).

Tableau 18 : Évolution de la production fruitière entre 1993 et 2021 en hectares

Culture	Superficie (en ha)							
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	2021
Bleuet	C	C	7,5	4,6	C	5,4	7,2	
Fraise	25,5	14,2	19,7	6,3	7,3	C	10,1	
Framboise	23,5	21,9	17,5	12,8	9,4	8,9	8,4	
Pomme	9,7	7,2	8,6	C	C	4,6	4,7	
Raisin (vigne)	-	-	-	-	-	C	C	
Autres petits fruits	-	-	-	-	-	C	C	
Autres arbres fruitiers	-	C	-	C	C	C	7,3	
Total	66,5	46,4	52,3	25,0	20,6	29,8	38,2	41

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2021

Le tableau suivant sur les légumes est difficile à interpréter, car plusieurs données sont confidentielles, vu le faible nombre d'entreprises cultivant ces variétés. Les superficies « autres » sont celles qui ont augmenté le plus. Sur 28 ans, la culture de légumes a atteint un sommet en 2000, avant de diminuer de nouveau, et ce, de manière importante entre 2010 et 2016 (tableau 19).

²⁴ Il ne s'agit pas nécessairement des mêmes endroits cultivés, mais de mêmes superficies.

Tableau 19 : Évolution de la production légumière entre 1993 et 2021

Culture	Superficie (en ha)							
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	2021
Betterave	C	C	C	C	C	C	C	
Carotte	C	C	C	C	C	0,6	C	
Chou	C	C	C	C	C	C	-	
Citrouille	-	C	C	C	C			
Courge	C	C	C	C	C	C	1,2	
Laitue	C	C	C	C	C	C	C	
Maïs sucré	13,3	12,3	11,6	C	C	6,6	C	
Pomme de terre	89,5	105,8	110,3	101,2	80,6	77,3	C	
Autres	9,4	5,4	3,9	4,3	4,9	9,2	19,1	
Total	112,4	125,2	128,8	125,8	107,6	96,0	29,1	35

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2021

2.3.6 Évolution de la production serricole

On observe une diminution très importante entre 1993 et 2016 de la production serricole. En 2016, seulement 17 % de la superficie en 1993 était encore en production serricole (tableau 20). En 2021, il y avait 0,89 ha (l'équivalent de 8900 m²) en production serricole, donc une diminution marquée par rapport aux superficies de 1993.

Tableau 20 : Évolution de la production serricole entre 1993 et 2021

Culture	Superficie (en m ²)							2021
	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	
Concombres	920	1 188	1 167	C	C	1 035	786	
Fleurs annuelles	C							
Tomates	7 140	7 512	2 426	C	C	2 383	1 678	N/D
Autres légumes	C	C	C	949	C	1 324	1 348	
Autres fleurs	18 679	C	C	-	-	C	C	
Total	29 549	24 719	5 261	6 358	C	6 553	5 067	8 900

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2021

2.3.7 Développement des filières et identification des productions émergentes

Dans le Bilan général du PDZA 2017-2021, on apprend que « le soutien au développement de productions émergentes via l'étude du potentiel de récolte des PFNL de même que dans le cadre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire (ESD) a permis d'avancer dans le développement de filières bien présentes sur notre territoire (acériculture, plantes fourragères pérennes). De nouvelles démarches pour identifier une production qui se démarquera plus spécifiquement dans la MRC sont à envisager. »

Par ailleurs, d'autres productions émergentes dans la MRC incluent notamment l'ail, le panic érigé, la camerise, les argousiers, les noisetiers et les cerisiers.

2.4 Certification biologique

En 2024 en Estrie, 404 entreprises agricoles ont une production biologique. 13 % des entreprises agricoles ayant une certification biologique en Estrie sont situés dans la MRC du Haut-Saint-François (tableau 21).

Depuis 2002, il y a une augmentation constante du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC ayant un produit certifié biologique²⁵. En 2024, 9.7% des entreprises agricoles de la MRC ont une certification biologique. Le nombre d'entreprises agricoles avec une certification biologique est passé de 6 fermes en 2002 à 51 fermes en 2024 (tableau 21).

Parmi les 51 entreprises agricoles, 32 sont en acériculture et 12 sont en légumes frais²⁶ (tableau 22). C'est donc la majorité de la production biologique agricole de la MRC qui se trouve dans ces deux catégories.

Tableau 21 : Nombre d'entreprises agricoles avec une certification biologique entre 2002 et 2021

	2002	2004	2007	2010	2016	2021	2024
MRC du Haut-Saint-François	6	11	13	21	29	37	51
Estrie	42	89	80	117	137	195	404
% d'entreprises agricoles avec une certification biologique en Estrie	14.3 %	12.4 %	16.3 %	17.9 %	21.2 %	19 %	12.6%

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ 2002-2016, Portail Bio Québec 2024

Tableau 22 : Types de production agricoles avec une certification biologique selon la production en 2021 et en 2024

Production biologique	2002	2004	2007	2010	2016	2021	2024
Acériculture	2	6	8	12	17	17	32
Légumes et fruits de champs	3	1	3	6	9	12	17
Grandes cultures	-	2	1	6	4	C	-
Fourrages	-	-	-	-	-	6	3
Cultures abritées	-	-	-	-	-	4	5
Ovins laitiers	-	-	-	-	-	-	1
Bovins de boucherie et bovins laitiers	-	-	-	-	-	-	-
Viande	1	2	1	3	1	-	-
Plantes médicinales	-	-	-	1	1	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	2
Autres superficies cultivées	-	-	-	-	-	-	7
Boissons non-alcoolisées et jus	-	-	-	-	-	-	1

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles MAPAQ 2021, Portail Bio Québec 2024

²⁵ IMPORTANT : Dans ce tableau, de 2002 à 2007, les entreprises sont comptabilisées selon leur production principale, tandis qu'à partir de 2010, les entreprises sont comptées pour chaque secteur de production biologique qu'elles produisent. Toutefois, le total, représente bien le nombre (distinct) de producteur biologique.

²⁶ Pour l'année 2024, nous utilisons les données du Portail Bio Québec parce qu'elles sont plus récentes que celles des fiches d'enregistrement du MAPAQ, dans la mesure où une entreprise ayant des produits certifiés doit apparaître dans les fichiers de Bio Québec, mais que la déclaration au MAPAQ peut dater d'il y a plusieurs années.

2.5 Revenus bruts agricoles et dépenses

En 2021, l'industrie bioalimentaire²⁷ a généré un PIB de 875 M\$, contribuant ainsi à 7 % du PIB régional de l'Estrie.²⁸ L'agriculture a contribué à 37 % du PIB de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie.

Dans la MRC du Haut-Saint-François, en 2021, les revenus bruts agricoles étaient de 127 759 000 \$, donc 127.8 M\$. De ceux-ci, 85.36 M\$ provenaient de la production animale (tableau 21) et 41.85 M\$ de la production végétale (tableau 22). Les tableaux 22 et 23 montrent la répartition des revenus par type de production.

Entre 2016 et 2021, les revenus bruts agricoles ont augmenté de 38.1%, passant de 92.5 M\$ à 127.8 M\$. Au cours de cette période, les dépenses d'exploitation des entreprises agricoles ont augmenté de 27.6% passant de 68.7 M\$ à 87.7 M\$ selon le recensement de Statistiques Canada.

Tableau 23: Revenus bruts agricoles et dépenses entre 2016 et 2021, en milliers, MRC Haut-Saint-François

	2016	2021	Var. entre 2016 et 2021
Revenus bruts agricoles	92 488	127 759	+ 38.1 %
Dépenses agricoles ²⁹	68 756 ³⁰	87 755 ^B	+ 27.6%

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2016 et 2021. Statistique Canada. Tableau 32-10-0438-01 Dépenses d'exploitation, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif

Tableau 24 : Revenus répartis des productions animales en 2016 et en 2021, en milliers

Secteur de production	Revenus répartis (K) ³¹	
	2016	2021
Apiculture	-	49
Aquaculture	2 729	2 729
Bovins de boucherie	13 135	12 655
Caprins	-	109
Chevaux	C	C
Lait	26 006	24 633
Œufs	N/D	3 475
Ovins	2 700	2 671
Porcs	21 144	37 043
Veaux lourds	C	C
Volailles	4 034	Poulets et dindons : 1 909 Autres volailles : 16
Autres élevages	157	N/A
Total	69 979	85 366

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2016 et 2021

²⁷ Dans cette statistique, l'industrie bioalimentaire inclut l'agriculture, la transformation alimentaire, le commerce de gros, le commerce de détail, et la restauration commerciale.

²⁸

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profir_eionalbioalimentaire_complet_MAPAQ.pdf

²⁹ Selon les déclarations de 480 exploitations déclarantes.

³⁰ Selon les déclarations de 474 exploitations déclarantes.

³¹ Total des revenus générés par le secteur concerné

Tableau 25 : Revenus répartis des productions végétales en 2016 et en 2021, en milliers

Secteur de production	Revenus répartis (K)	
	2016	2021
Acéricole	5 808	7 638
Céréales et protéagineux	2 842	15 191
Horticulture ornementale	9 390	7 150
Fourrages pour la vente	2 080	2 599
Fruits	C	352
Légumes	369	592
Bois	N/D	8 114
Cultures abritées		206
Pommes de terre		C
Autres légumes de transformation		
Pommes		
Total		41 857
Autres	1 534	536
Revenus bruts agricoles totaux	92 488	127 759

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2016 et 2021

2.5.1 Revenus agricoles par strates de revenus

Le tableau 25 montre dans quelles classes de revenus se répartissent les entreprises depuis 1993. Le nombre d'entreprises en démarrage (déclarant des revenus de 5000 \$ et moins) a presque triplé depuis 2010. On observe que 65.7% des entreprises agricoles déclarent des revenus bruts de moins de 50 000\$, on peut parler de fermes avec des producteurs qui ont des emploi (s) extérieurs à la ferme par exemple.

Depuis 2016, on a vu le nombre d'entreprises doubler dans la catégorie de revenus 5 000 à < 25 000 \$. On peut présumer que le nombre d'entreprises en démarrage a considérablement augmenté, ou qu'une partie des entreprises qui se trouvait dans la catégorie 50 000 à < 150 000 \$ a vu ses revenus diminuer.

Depuis 2016, il y a eu une diminution considérable dans les catégories 50 000 à < 150 000 \$ et 150 000 à < 500 000 \$. Il s'agit d'une tendance observée à l'échelle de la province, soit la baisse du nombre d'entreprises à chiffre d'affaires moyen et l'augmentation du nombre de petites et de très grandes entreprises.

Le tableau 26 présente les données de 2021 par municipalité : ils ont été classés selon d'autres catégories de revenus. Ils ne peuvent être comparés avec ceux du tableau 25.

Tableau 26 : Revenus déclarés par les producteurs agricoles sur 28 ans

Tranches de revenus	1993	1997	2000	2004	2007	2010	2016	2021
0 à < 5 000 \$	N/ D	48	13	49	49	19	42	56
5 000 à < 25 000 \$	183	144	115	111	86	93	104	207
25 000 à < 50 000 \$	119	83	67	88	86	81	77	78
50 000 à < 150 000 \$	77	111	122	103	106	128	122	79
150 000 à < 500 000 \$	141	99	110	80	91	90	88	59
500 000 \$ et +	9	15	23	25	28	36	37	40
TOTAL	529	452	437	407	397	428	428	519

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1993-2021

Tableau 27 : Répartition des exploitations par strate de revenu, par municipalité, en 2021

Municipalité	0 à « 5 000 \$	5 000 \$ à « 50 000 \$	50 000 à « 100 000 \$	100 000 \$ à « 250 000 \$	250 000 \$ à « 500 000 \$	500 000 \$ et plus	Total d'exploitations
Ascot Corner	5	8	C	C	C	C	19
Bury	9	28	14	8	C	C	62
Chartierville	C	6	C	C	C	-	13
Cookshire- Eaton	14	49	23	17	16	21	140
Dudswell	C	26	5	5	C	C	43
Hampden	C	-	-	C	-	-	7
La Patrie	4	11	C	6	4	4	30
Lingwick	4	8	6	6	C	C	29
Newport	6	22	7	6	7	C	51
Saint-Isidore- de-Clifton	3	19	10	13	6	C	52
Weedon	4	20	5	7	C	C	46
Westbury	3	10	4	4	C	C	27
MRC	56	207	78	79	59	40	519
Estrie	219	1068	348	431	328	363	2 757
Province	1780	9 296	3 255	4 418	3 997	5 237	27 983

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

Selon des données complémentaires fournies par le MAPAQ (non présentées dans le portrait), le calcul en pourcentage permet de comparer les revenus des agriculteurs de la MRC avec ceux des agriculteurs de l'Estrie et du Québec.

Dans la MRC, 11 % des entreprises ont un revenu de 0 à moins de 5000 \$, ce qui est plus élevé que le pourcentage de l'Estrie (8 %) et de la province (6 %). On peut présumer qu'il y a beaucoup de démarrages dans la MRC. 40 % ont un revenu entre 5 000 et 50 000 \$, un pourcentage similaire à celui de l'Estrie (39 %), mais plus élevé que celui du Québec (33 %). Il y a donc une plus grande proportion d'entreprises qui gagnent moins de 50 000 \$ dans la MRC qu'en Estrie et que dans la province en général.

30% des entreprises de la MRC sont de taille moyenne (entre 50 000 \$ et 250 000 \$ de revenus), comparativement à 28.2% en Estrie et 27.4% dans la province de Québec.

11 % des entreprises de la MRC ont un revenu entre 250 000 et 500 000 \$, ce qui est moins qu'en Estrie (12 %) et que dans la province (14 %). 8 % des entreprises ont un revenu de 500 000 \$ et plus, contrairement à 13 % en Estrie et 19 % dans la province. On trouve une proportion moins grande d'entreprises qui ont un revenu de 250 000 \$ et plus dans la MRC, qu'en Estrie et au Québec.

2.6 Dépenses des exploitations agricoles

Tableau 28: Dépenses d'exploitation des entreprises agricoles entre 2011 et 2021, MRC Haut-Saint-François

	2016	2021	Var. entre 2016 et 2021
MRC	68 756	87 755	+ 27.6%
Haut-Saint-François	395	532	

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0438-01 Dépenses d'exploitation, Recensement de l'agriculture, 2011 et 2016, inactif

2.7 Faits saillants chapitre 2

- Le nombre d'entreprises agricoles est stable dans le temps, se situant à 523 exploitations en 2023, alors qu'il était de 529 exploitations en 1993. Il y a une augmentation de 22% du nombre d'entreprises dans toutes les municipalités du territoire entre 2016 et 2021, ce qui est un indicateur très positif.
- En 1993, la production animale constituait la source de revenus principale pour 75 % des entreprises. En 2021, la production animale représente la source de revenus principale pour seulement 51 % des entreprises. Les productions végétales sont donc devenues une source principale de revenus de plus en plus importante depuis 28 ans. C'est une tendance qu'on observe ailleurs au Québec, surtout depuis 2007.
- Les 3 plus gros cheptels dans la MRC sont les porcs, les bovins de boucherie et les bovins laitiers.
- Le nombre d'entreprises tirant des revenus des volailles et de l'aquaculture est demeuré stable dans le temps.
- Ce sont les superficies dédiées aux fourrages qui sont les plus nombreuses, sur le territoire, suivi des superficies en pâturages (dédiés aux animaux), ce qui représente 60 % des superficies cultivées. Celles-ci sont donc liées directement à la production animale et sont restées stables dans le temps.
- La troisième culture en importance est l'acériculture avec 6 755 ha. Le nombre d'entailles a presque triplé en 28 ans.
- Les céréales et protéagineux sont la quatrième culture qui occupe la plus grande superficie sur le territoire. En 28 ans, la superficie qui y est consacrée a plus que doublé.
- En 2021, 39 % de la production d'arbres de Noël de la région s'est fait dans la MRC.
- Depuis 5 ans, les superficies cultivées dans les légumes et les fruits tendent à augmenter, mais elles sont encore éloignées des superficies de 1993. Comme il s'agit d'agriculture destinée à l'alimentation humaine, il est particulièrement important de s'y intéresser, dans une perspective de sécurité alimentaire.
- Les superficies en cultures serricoles ont augmenté, se situant à 40 000 m². Cette donnée est très positive, dépassant ainsi les superficies de 1993.
- En 2024, il y a 51 fermes ayant des produits certifiés biologiques
- 51 % de toutes les entreprises du territoire génèrent moins de 50 000 \$ de revenus annuellement. Il y a donc une plus grande proportion d'entreprises qui gagnent moins de 50 000 \$ dans la MRC qu'en Estrie et dans la province en général. On trouve une proportion moins grande d'entreprises qui gagnent 250 000 \$ et plus dans la MRC qu'en Estrie et au Québec.
- En 2021, les revenus bruts agricoles pour la MRC étaient de 127,8 M\$. De ceux-ci, 85,36 M\$ provenaient de la production animale et 41,85 M\$ de la production végétale. La production animale génère donc encore largement plus de revenus que la production végétale, sur le territoire.
- Le nombre d'entreprises en démarrage (déclarant des revenus de 5 000 \$ et moins) a presque triplé depuis 2010 dans la MRC.
- Dans la MRC, 11 % des entreprises ont un revenu de 0 à moins de 5000 \$, ce qui est plus élevé que le pourcentage de l'Estrie (8 %) et de la province (6 %). Les démarrages et la pérennité de ces entreprises constituent donc un enjeu particulièrement important dans la MRC.



Chapitre 3

Activités
complémentaires
à la ferme



3.1 Agrotransformation

Rappel

On distingue l'agrotransformation (transformation à la ferme, donc à partir de produits qui viennent majoritairement de la ferme) de la transformation alimentaire (souvent en zone industrielle ou commerciale). L'agrotransformation est une activité complémentaire à l'activité agricole, par le même exploitant qui cultive ses fruits et légumes ou qui élève ses propres animaux, par exemple.

En 2021, 48 fermes soit 9.2% des entreprises agricoles de la MRC font de la transformation alimentaire à la ferme. Plus de la moitié de ces entreprises œuvrent dans le secteur de l'acériculture (24 entreprises).

Les autres sont réparties dans plusieurs types de productions animales et végétales. Les produits transformés incluent principalement les produits de l'érable (29 entreprises) ainsi que les viandes, volailles et poisson (10 entreprises). C'est à Cookshire-Eaton et à Saint-Isidore-de-Clifton que l'on trouve le plus grand nombre d'entreprises qui font de la transformation, pour un total de 7 entreprises dans chacune de ces municipalités.

3.1.1 Les installations de transformation alimentaire

Dans le Bilan général du PDZA 2017-2021, on lit que « L'appui au développement et à la diversification des abattoirs régionaux a mobilisé les acteurs, mais l'incendie de l'Abattoir Rousseau, détenant un permis A1³² et un atelier de découpe C1 a créé un grand vide difficile à combler qui nuit à la rentabilité des entreprises en productions animales de la MRC ».

L'abattoir, installé à Lingwick, était un abattoir multi-espèces (agneau, bœuf, cerf rouge, chevreuil en automne et porc) où l'abattage halal était permis, qui offrait la découpe et qui faisait la livraison chez les clients de Montréal. Le feu a eu lieu en 2017. Les autres abattoirs, soit l'Abattoir régional de Coaticook (détenant un permis A1 et C1) et l'Abattoir de proximité Patrice Desmarais (Weedon) ont reçu beaucoup d'appels et n'ont pu prendre en charge cette demande supplémentaire.

Un seul autre établissement avec permis de charcuterie de gros (Scotstown) et 3 établissements avec un permis de découpe à forfait (Cookshire-Eaton, Lingwick, Bury) sont présents sur le territoire de la MRC.

Les producteurs de la MRC ont accès à 9 abattoirs dans un rayon de 50 kilomètres de Cookshire-Eaton, dont 2 de type provincial, 3 de type fédéral et 4 abattoirs de proximité.

3.2 Mise en marché

3.2.1 La vente directe aux consommateurs

Par « vente directe aux consommateurs », on entend ici les kiosques à la ferme, l'autocueillette, la vente en marché public, paniers d'agriculture soutenue par la communauté (ASC), les sites internet transactionnels et les autres types de ventes directes au consommateur (non définies) (tableau 27).

³² A-1 : espèces bovine, chevaline, porcine, caprine, ovine et cervidés.

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/md/Permis/Pages/preparation.aspx#:~:text=Permis%20d'abattoir&text=A%2D1%20%3A%20esp%C3%A8ces%20bovine%2C,A%2D3%20%3A%20lapins%20et%20volailles>

KIOSQUE À LA FERME ET AUTOCUEILLETTE

- En Estrie, le Haut-Saint-François est la MRC où il y a le plus de kiosques à la ferme. L'offre locale représente 22,2 % de l'offre régionale ;
- En 2021, il y a 117 exploitations agricoles qui vendent à la ferme, en 2021, sur un total de 519 exploitations, soit 22,5 % des exploitations agricoles de la MRC ;
- Plus de la moitié des kiosques à la ferme sont situés sur des entreprises d'acériculture, de bovins de boucherie et d'autres légumes frais (tableau 28) ;
- 15 exploitations offrent de l'autocueillette, soit 2,9 % des entreprises de la MRC, ce qui représente 16,9 % de l'offre régionale.

Tableau 29: Nombre d'exploitations déclarant procéder à la vente directe aux consommateurs (circuits-courts), 2021

Activité principale	MRC	Estrie	% de l'offre régionale	% de fermes dans la MRC
Kiosque à la ferme	117	526	22.2 %	22.5 %
Produit vendu au marché public	36	183	19.7 %	6.9 %
Autocueillette exploitation	15	89	16.9 %	2.9 %
Paniers ASC	19	-	-	3.7 %
Site internet transactionnel	37	-	-	7.1 %
Autres ventes directes au consommateur	101	-	-	19.5 %

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

Tableau 30 : Nombre d'exploitations déclarant procéder à la vente directe aux consommateurs (circuits-courts), réparties selon leur activité principale, 2021

Activité principale	Kiosque à la ferme	Produit vendu marché public	Autocueillette exploitation
Acériculture	33	C	C
Bovins de boucherie	15	4	-
Autres légumes frais	14	10	C
Horticulture ornementale	9	C	C
Fourrages	7	C	C
Autres fruits	6	C	5
Autres sources de revenus	6	C	-
Poulets et dindons	5	C	-
Cultures abritées	4	C	-
Porcs	4	-	-
Ovins	-	C	-
Aquaculture en eau douce et en eau marine	C	-	-
Bovins laitiers et production laitière	C	-	-
Bois	C	-	-
Apiculture	C	C	-
Autres volailles (canards, émeus, etc.)	C	C	-
Caprins	C	C	-
Veaux lourds	-	C	-
Œufs	C	-	-
Pommes	C	-	C
TOTAL MRC	117	36	15
Estrie	526	183	89

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

VENTE EN MARCHÉ PUBLIC

En 2021, 36 exploitations font de la vente en marché public³³, soit 6,9 % des entreprises de la MRC, ce qui représente 19,67 % de l'offre régionale.

Dans le Bilan général du PDZA de la MRC, pour la période 2017-2021, on note que les marchés publics ont poursuivi leur développement, mais qu'aucun n'est encore en mesure d'embaucher une ressource. La mutualisation de certaines charges a été explorée et d'autres mériteraient d'être approfondies.

Une initiative de promotion et de distribution des produits du terroir (Étoiles du Terroir) est en place sur le territoire. Il s'agit d'un marché en ligne, de produits locaux, provenant des 3 MRC de la réserve étoilée qui fonctionne à l'année. Différents points de cueillette sont disponibles pour les citoyens.

Le conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (cible) – une organisation au service des producteurs :

Le CIBLE a pour mission de soutenir le développement de la filière bioalimentaire de la région :

- En supportant les entreprises du secteur dans leurs besoins en matière de mise en marché et de commercialisation ;
- En favorisant la concertation et la coordination des efforts de l'ensemble des intervenants du secteur bioalimentaire de la région.
- Son mandat est de :
 - Participer à la mise en œuvre et à la réalisation du plan stratégique de développement de la région ;
 - Développer des stratégies de promotion collective pour les produits de la région, notamment celle de la marque régionale de Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est ;
- Contribuer à la mobilisation des acteurs du milieu en constituant un lieu de consultation, de réseautage, de partage et de diffusion d'informations.

³³ Il ne s'agit pas nécessairement d'entreprises s'ajoutant au nombre des kiosques à la ferme : des exploitants agricoles peuvent faire le choix de privilégier plus d'un mode de mise en marché en circuit court.

Tableau 31: Entreprises de la MRC listées dans la marque :
Les Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, 2022

Entreprises	Description
Bleuetière Bec Bleu	Entreprise établie depuis 1992 et faisant de l'autocueillette de bleuets en corymbe (5 variétés).
Bleuetière Chez Dan	Entreprise qui offre de l'autocueillette de bleuets (8 variétés de bleuets en corymbe et 2 variétés de bleuets nains). L'entreprise produit aussi des plants de bleuets en serre, vendus en pots.
Cap aux Sources	Bleuetière établie depuis 1991 (7 variétés). L'entreprise fait aussi des produits de l'érable.
Cerisaie Passions Cerises	Autocueillette de cerises griottes.
Ferme Au Pré Bleu	Autocueillette de fraises, framboises, bleuets et maïs.
Ferme Les 3 Pouces Verts	Autocueillette de fraises, framboises et bleuets. Vente de légumes produits en serre. L'entreprise élève aussi du porc Berkshire, du lapin et des poules (pour les œufs), de même que des abeilles.
Ferme Florale Libella	Autocueillette de fleurs, arrangements floraux et fleurs comestibles.
Ferme Horti-Plus	Production et ventes de sapins et plus de 200 variétés de plantes ornementales. Éventuellement, le champ de cerises permettra d'y faire l'autocueillette.
Jardin des Îles	Autocueillette de fraises et framboises, production et vente de maïs sucré.
La Légumerie Groupe Dionne Inc.	Entreprise de transformation offrant une vaste gamme de légumes frais prêts à l'emploi, destinés principalement aux marchés institutionnels, de l'hôtellerie et de la restauration. 10 millions de livres de légumes y sont transformés annuellement.
La Brasserie 11 comtés	Bières brassées à partir de céréales locales et de houblon 100 % québécois.
Le Brasseur Fou	Microbrasserie démarrée en 2020 dans l'hôtel Sawyerville, un bâtiment historique de plus de 150 ans.
Charcuterie Scotstown	Depuis 15 ans, atelier de production de charcuterie.
Ferme ForThé Inc.	Viande (poulet nourri à 100 % aux grains biologiques et bœuf 100 % Angus élevé au pâturage) offerte en plusieurs découpes.
Ferme le Sabot d'Or	Viande de cerf rouge produite à la ferme et offre complémentaire de viandes (agneau, bœuf, porc, sanglier).
Fromagerie P'tit Plaisir	Fromage produit avec le lait du troupeau de l'entreprise.
Les As du Fumoir	Sels, poivres et différentes épices fumées.
Table champêtre Les Mal-aimés	Fruits et légumes.

Source : Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, 2022

3.2.2 La vente via des intermédiaires

La vente via un intermédiaire est communément appelée « vente aux HRI » pour hôtel, restaurants et institutions.

VENTE AUX INSTITUTIONS

Pour la mise en marché auprès des institutions, le gouvernement a mandaté les Tables agroalimentaires de chaque région pour réaliser du maillage entre des CPE et des producteurs locaux, afin d'augmenter la quantité de produits locaux utilisée par les institutions. Une accréditation, du nom de Les Petits ambassadeurs, est destinée aux services de garde qui se démarquent par une mise en valeur et un approvisionnement en produits typiques de leur région au menu³⁴.

Le tableau 30 inclut des données sur les marchés virtuels, les détaillants et les transformateurs ou emballeurs qui vendent principalement directement aux consommateurs.

Tableau 32 : Nombre d'entreprises commercialisant leurs produits via un intermédiaire

	Nombre d'entreprises
Hôtel	C
Restaurant	13
Institutions (écoles, hôpitaux, CPE, etc.)	6
Marché virtuel	6
Transformateur ou emballeur de produits alimentaires, ou agriculteurs qui vendent principalement directement au consommateur	26
Autres ventes directes à un intermédiaire	22

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

Il est également intéressant d'observer la vente à plus d'un intermédiaire. Le tableau 31 indique que la vente via les plans conjoints et à des transformateurs ou emballeurs qui commercialisent en gros sont les deux plus populaires parmi les moyens de vente à plus d'un intermédiaire.

Tableau 33 : Nombre d'entreprises commercialisant leurs produits via plus d'un intermédiaire

	Nombre d'entreprises
Distributeurs au détail et HRI	5
Grossistes ou chaînes d'alimentation	15
Courtiers en alimentation	C
Agence ou organisme de mise en marché collective sous plan conjoint (Fédération de producteurs)	177
Transformateur ou emballeur de produits alimentaires ou agricoles qui commercialise majoritairement en gros	175
Autres ventes directes à plus d'un intermédiaire	22

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

³⁴ Source : <https://gardemangerduquebec.ca/petits-ambassadeurs/>

3.2.3 L'agrotourisme

Selon le MAPAQ, l'agrotourisme se définit ainsi : « une activité touristique qui est complémentaire à l'agriculture et qui a lieu dans une exploitation agricole. Il met en relation des productrices et des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes. L'agrotourisme permet à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production, à la faveur de l'accueil et de l'information que leur réserve leur hôte. ³⁵»

Selon la MRC, « l'agrotourisme est un secteur qui s'est beaucoup développé sur le territoire de la MRC au cours des années.³⁶» Depuis 2012, il y a une augmentation du nombre d'entreprises agricoles déclarant offrir de l'agrotourisme, passant de 7 à 18 fermes (tableau 32). En 2021, 3,4 % des entreprises de la MRC déclarent offrir des activités agrotouristiques. Toutefois, à l'échelle de la région, 19,8 % des entreprises agrotouristiques sont situées dans la MRC (tableau 32).

L'offre agrotouristique se retrouve dans plusieurs types de production, mais le nombre d'entreprises étant faible, dans chaque catégorie, il est impossible de connaître le nombre de fermes par catégorie, sauf pour l'acériculture où 4 érablières ont déclaré offrir de l'agrotourisme.

Tableau 34: Nombre d'exploitations déclarant faire des activités d'agrotourisme entre 2000 et 2021

Activité principale	2000	2002	2005	2009	2012	2016	2021
MRC Haut-Saint-François	5	5	5	5	7	12	18
Estrie	37	31	33	40	45	58	91
% de l'offre régionale	13.5 %	16.1 %	15.1 %	12.5 %	15.6 %	20.7 %	19.8 %

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2000-2021

Le dernier PDZA mentionne que « Le Haut-Saint-François n'est pas une destination gourmande. Plutôt que de viser obtenir cette reconnaissance à court terme, il est plus facile d'arrimer ce volet aux offres touristiques déjà en place et planifiées.³⁷ »

Le territoire « se distingue au niveau touristique par la présence du Chemin des Cantons et de la Route des Sommets. Ceux-ci mettent en valeur le patrimoine bâti et naturel (sous influence américaine et britannique) de la région en nous invitant notamment à la découverte de panoramas saisissants sur des montagnes imposantes et des lacs majestueux. Toutes ces richesses constituent un élément très important du potentiel touristique de la MRC et méritent une attention particulière. Une grande proportion de ces éléments et territoires sont situés en zone agricole permanente. (...) La Route des Sommets traverse 15 municipalités. Celles situées dans la MRC du Haut-Saint-François sont : La Patrie et Chartierville. Les principaux attraits sont : le belvédère de Chartierville ainsi que les sentiers frontaliers (réseau international de sentiers pédestres).³⁸ »

³⁵ Pense-bête de l'agrotourisme – L'agrotourisme et le développement de votre entreprise.

https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/misemarche/Pages/pense_bete.aspx

³⁶ <https://mrchsf.com/territoire/visiter/>

³⁷ PDZA MRC Haut-Saint-François, Édition 2017-2022, p.151

³⁸ PDZA MRC Haut-Saint-François, Édition 2017-2022, p.49

3.3 Faits saillant chapitre 3

- 9 % des entreprises agricoles de la MRC font de la transformation à la ferme ; plus de la moitié de ces entreprises sont dans le secteur de l'acériculture.
- C'est à Cookshire-Eaton et à Saint-Isidore-de-Clifton que l'on trouve le plus grand nombre d'entreprises qui font de la transformation, pour un total de 7 entreprises dans chacune de ces municipalités.
- On trouve un établissement avec permis de charcuterie de gros (Scotstown) et 3 établissements avec permis de découpe à forfait présents sur le territoire de la MRC.
- Le Haut-Saint-François est la MRC où il y a le plus de kiosques à la ferme (parmi toutes les autres MRC de la région), ce qui représente 22.2 % de l'offre régionale.
- Plus de la moitié des kiosques à la ferme sont situés sur des entreprises d'acériculture, de bovins de boucherie et d'autres légumes frais.
- 22.5 % des fermes de la MRC ont un kiosque à la ferme.
- 6.9 % des fermes vendent leurs produits en marché public, ce qui représente 19.7 % de l'offre régionale.
- 2.9 % des fermes offrent de l'autocueillette, ce qui représente 16.9 % de l'offre régionale.
- Dans le Bilan général du PDZA de la MRC, pour la période 2017-2021, on note que les marchés publics ont poursuivi leur développement, mais qu'aucun n'est encore en mesure d'embaucher une ressource. La mutualisation de certaines charges a été explorée et d'autres mériteraient d'être approfondies.
- Les Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est est une marque qui regroupe une grande variété d'entreprises agroalimentaires. 18 entreprises de la MRC y sont listées.
- Il y a une augmentation, depuis 2012, dans la croissance du nombre d'entreprises ayant une offre agrotouristique, mais l'autocueillette reste marginale.
- 3.4 % des fermes ont une offre agrotouristique. Toutefois, à l'échelle de la région, 19.8 % des entreprises agrotouristiques sont situées dans la MRC. La MRC ne fait donc pas piètre figure.



Chapitre 4

Producteurs,
main-d'œuvre
et relève



4. Portrait de la main-d'œuvre agricole

Avec 8,8 % des emplois dans le secteur agricole, l'Estrie est la quatrième région du Québec avec la plus grande part d'emplois agricoles³⁹. L'Estrie est précédée par les régions administratives suivantes : la Montérégie (29,6 %), Chaudière-Appalaches (12,3 %) et le Centre-du-Québec (10,8 %)⁴⁰. La main-d'œuvre en agriculture se compose principalement de gestionnaires et d'ouvriers agricoles. Selon le Recensement de l'agriculture de Statistiques Canada, en 2021, l'âge moyen des exploitants agricoles dans la MRC Haut Saint-François était de 55 ans et l'âge médian était de 56 ans. En Estrie, l'âge moyen des exploitants agricoles est de 53 ans et l'âge médian était de 55 ans⁴¹.

La main-d'œuvre des fermes est encore majoritairement familiale. En effet, 467 exploitations ont une main-d'œuvre familiale, 135 entreprises agricoles ont une main-d'œuvre non familiale et 9 entreprises ont une main-d'œuvre étrangère, principalement en horticulture ornementale. Une entreprise peut avoir plus d'un type de main-d'œuvre. On trouvait aussi quelques exploitations ayant des travailleurs temporaires dans les bovins de boucherie, dans les porcs, les caprins et l'acériculture. Ces chiffres peuvent cependant fluctuer rapidement.

En 2021, dans la MRC du Haut-Saint-François, il y a 852 exploitants au total sur le territoire (excluant les personnes morales) et 519 entreprises agricoles selon les fiches d'enregistrement des exploitations agricoles.

Tableau 35 : Répartition des exploitants selon leur sexe et la strate d'âge, 2021

Strate d'âge	Hommes	Femmes	Personne morale	Total par catégorie	% femmes
0 à <20 ans	-	-	-	-	-
20 à <40 ans	93	52	-	145	35,9 %
40 à <60 ans	273	112	-	385	29,1 %
60 à <80 ans	198	80	-	278	28,8 %
80 ans et plus	23	7	-	30	23,3 %
Non défini	10	4	11	25	12,1 %
MRC	597	255	11	863	29,3 %
Estrie	3 158	1 357	108	4 667	29,1 %

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

En 2022, on observe un phénomène de rareté et de pénurie de main-d'œuvre en Estrie en raison de facteurs économiques (concurrence des secteurs, départ à la retraite, etc.) et démographiques (vieillesse de la population, faible taux de natalité⁴²).

³⁹ Statistiques Canada, TABLEAU A1 Répartition géographique de l'emploi et perspectives d'emploi au Québec, moyenne 2019-2021 — Agriculture : cultures agricoles, élevage et aquaculture

⁴⁰ Statistiques Canada, TABLEAU A1 Répartition géographique de l'emploi et perspectives d'emploi au Québec, moyenne 2019-2021 — Agriculture : cultures agricoles, élevage et aquaculture

⁴¹ Statistique Canada, Tableau 32-10-0381-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021

DOI : <https://doi.org/10.25318/3210038101-fra>

⁴² <https://irec.quebec/ressources/publications/FTQ-Emploi-Estrie.pdf>

4.1 Formations

On trouve plusieurs institutions d'enseignement qui offrent de la formation agricole à proximité de la MRC. Il y a le Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA), la Maison familiale rurale dans la MRC du Granit, le Cégep de Sherbrooke (AEC et un DEC en gestion et technologies d'entreprise agricole). À noter que le Cégep de Victoriaville offre un éventail de programmes de formation en agriculture (plusieurs AEC et DEC) ainsi que l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec à Saint-Hyacinthe. Enfin, Bishop University offre aussi des cours en agriculture. La MRC est située à proximité de l'Université de Sherbrooke. Il n'y a cependant pas de programme de formation en agriculture qui s'y donne. L'école d'agriculture la plus proche est le Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA). Il y a également un DEP en production animale⁴³ qui est offert en Estrie, à Val-des-Sources, à Windsor, Coaticook et Saint-Romain. Celui-ci permet aux étudiants de 16 ans et plus de développer des compétences dans 5 productions : laitière, bovine, ovine, porcine et équine. La majorité du cursus se déroule en entreprise (cours et stages).

4.2 Portrait de la relève agricole

La relève agricole établie est formée de tous les jeunes agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole. Les données du portrait proviennent des extraits du *Recensement de la relève agricole établie* de 2011 à 2021⁴⁴ ainsi que des fiches d'enregistrement du MAPAQ pour 2021.

En Estrie, on constate que 10 % des jeunes agriculteurs qui se sont établis au Québec en 2021 l'on fait dans la région de l'Estrie, ce qui représente une proportion stable depuis l'année 2011. En 2016, l'âge moyen de la relève établie en Estrie était de 34,3 ans.

4.2.1 Répartition de la relève selon la production

En 2021, 111 entreprises de la MRC ont un membre principal de moins de 40 ans ou un membre secondaire⁴⁵ de moins de 40 ans. Cette relève agricole est établie dans une variété de secteurs de production agricole. En 2021, 18.9 % des jeunes travaillent dans le secteur des bovins de boucherie, 17.1 % dans le secteur des fourrages, 15.3 % dans le domaine de la production de bovins laitiers et production laitière et 10.8 % dans le secteur de l'acériculture. Depuis 2006, on observe une diminution de la proportion de jeunes dans le secteur de la production laitière et une hausse dans le secteur de l'acériculture, ce qui correspond avec la variation du nombre d'entreprises de chacune de ces filières.⁴⁶

Tableau 36 : Relève agricole par activité principale de production dans la MRC, 2021

Activité principale	Nombre d'entreprises agricoles	%
Bovins de boucherie	21	18.9 %
Fourrages	19	17.1 %
Bovins laitiers et production laitière	17	15.3 %
Acériculture	12	10.8 %
Porcs	8	7.2 %
Horticulture ornementale	4	3.6 %
Autres sources de revenus	30	27.0 %
Total	111	100 %

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

⁴³ Source : <https://mrcdessources.com/nouveau-dep-en-production-animale-a-val-des-sources-et-windsor-des-lautomne-2021/>

⁴⁴ https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Releveagricole/Feuillets_regionaux_Estrie.pdf

⁴⁵ Exploitation dont le membre principal a 40 ans et plus et dont au moins un membre a moins de 40 ans.

⁴⁶ https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Releveagricole/Feuillets_regionaux_Estrie.pdf

Selon les données de 2021 dans la MRC, 31 entreprises agricoles des 44 prévoyant vendre ou céder d'ici 5 ans avaient une relève identifiée, soit environ 70 %. Près de la moitié des entreprises souhaitant vendre d'ici 5 ans se trouvent en production animale : 13 en bovins de boucherie et 13 en production laitière.

Très peu de données sont disponibles pour brosser le portrait de la relève anticipée. C'est à Cookshire-Eaton qu'on trouve le plus d'entreprises désirant vendre d'ici 5 ans, soit 10, et 7 d'entre elles avaient une relève anticipée. À Weedon, 6 entreprises prévoyaient vendre et 4 avaient une relève identifiée.

4.2.2 Ventas en circuits courts et agrotransformation chez la relève

Nous avons également segmenté l'information pour voir quelle est la place de la relève (40 ans et moins) dans la transformation, la mise en marché de type « circuit court » et l'agrotourisme. En 2021, dans la MRC, 40 % des exploitations qui offrent de l'autocueillette ont un exploitant de moins de 40 ans, tout comme 38,8 % de celles qui offrent des activités d'agrotourisme et 30,5 % de celles qui vendent en marché public. Ce sont des activités qui connaissent une certaine popularité auprès des jeunes de la relève.

Tableau 37 : Nombre d'exploitations actives en transformation, mise en marché de type circuit court et agrotourisme réparties selon l'âge des membres de l'exploitation, 2021

Caractéristiques de l'exploitation	< 40 ans	De tous âges	% des exploitations de moins de 40 ans
Transformation produit agricole	8	46	17,39 %
Kiosque à la ferme	25	117	21,36 %
Autocueillette exploitation	6	15	40,0 %
Produit vendu marché public	11	36	30,5 %
Activité agrotourisme ferme	7	18	38,8 %

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

4.2.3 Éducation

On constate une augmentation de la proportion de la relève avec un diplôme d'études post-secondaire. En 2021, 83 % des jeunes agriculteurs de l'Estrie ont un diplôme d'études post-secondaires, comparativement à 76 % en 2016. Pour 34 % de la relève agricole de la région, le plus haut diplôme obtenu est le DEP.

4.2.4 Relève féminine

Il y a une augmentation de la proportion de jeunes agricultrices en 2021 (31 %), comparativement à l'année 2016 (28 %). Pour l'ensemble du Québec, la proportion est de 29 %.

4.2.5 Mode d'établissement de la relève en Estrie

Entre les années 2011 et 2021, la proportion de jeunes qui se sont établis par transfert familial en Estrie est passée de 54 % à 51 %. Il s'agit d'une proportion plus basse que pour l'ensemble du Québec (54 %). Par ailleurs, en 2016, 76 % de la relève avait des parents agriculteurs.

La région de l'Estrie se distingue par la proportion de la relève établie par transfert non-apparenté (14 %) comparativement à la répartition régionale de l'ensemble des jeunes de la relève (10 %).

Entre les années 2011 et 2021, la proportion de jeunes établis par démarrage est passée de 34 % à 36 %. Au Québec, la proportion de démarrages chez la relève est également de 36 %.

En 2016, parmi les jeunes de la relève agricole de la région, 62 % sont établis depuis moins de 10 ans, ce qui rejoint la moyenne québécoise. Au Québec, en 2016, la proportion se chiffrait à 63 %.

Depuis l'année 2011, la proportion des jeunes établis dans la région qui sont locataires d'une partie ou de la totalité de leurs terres au moment de l'établissement est passée de 18 % en 2011 à 22 % en 2016. En 2016, la proportion était de 26 % pour l'ensemble du Québec⁴⁷.

4.2.6 Travail à l'extérieur de la ferme en Estrie

Au cours des douze mois qui ont précédé le recensement de la relève agricole établie en 2016, 42 % des jeunes ont rapporté avoir un travail à l'extérieur de l'entreprise, ce qui était identique au pourcentage pour le Québec.

4.2.7 Utilisation des services conseils en Estrie

En 2016, les jeunes de la région ont moins tendance à recourir aux services-conseils que les autres jeunes du Québec. Les services d'un comptable, d'un fiscaliste ou d'un planificateur financier sont utilisés par 66 % des jeunes de l'Estrie, il s'agit de la même proportion qu'en 2011. Entre les années 2011 et 2016, l'utilisation des services d'un conseiller en financement est passée de 54 % à 46 %.

4.2.8 Sources de financement en Estrie

L'emprunt à un établissement financier est la source de financement la plus populaire dans la région. Elle est utilisée par 66 % des jeunes, une proportion semblable à celle de l'ensemble du Québec. Un pourcentage moins élevé de jeunes à recours à la Financière agricole du Québec en 2016 (62 %) comparativement à 2011 (53 %).

Dans la région, 33 % des jeunes étaient actionnaires majoritaires au moment du recensement, ce qui représente une diminution depuis les années 2006 (36 %) et 2011 (35 %). Cette proportion s'élève à 38 % pour l'ensemble du Québec.

Dans la région, la proportion de jeunes de la relève agricole qui utilisent un véhicule d'épargne se chiffre à 43 %, comparativement à 48 % pour le Québec. L'utilisation d'un régime enregistré d'épargne-retraite est la plus fréquente (68 %).

4.2.9 Soutien à l'établissement de la relève en Estrie

L'Estrie possède un service de L'ARTERRE depuis 2016. L'ARTERRE a pour mission de favoriser l'accès de la relève non apparentée au monde agricole. Grâce à l'accompagnement d'un agent de maillage, les producteurs ou les propriétaires fonciers agricoles et forestiers à la recherche d'une relève non apparentée ont la possibilité de rencontrer des aspirants-agriculteurs qui ont su se qualifier à un projet de démarrage, de pré-transfert ou de transfert d'entreprise. Différents critères sont évalués pour l'étape de préqualification : formation, expérience, mise de fonds, plan d'affaires et être bien réseautés aux intervenants clés du réseau professionnel agricole, etc.

L'ARTERRE est déployé dans plusieurs MRC et régions administratives de la province, et ce, sous différents modèles de déploiement adaptés aux besoins et aux réalités des territoires. En Estrie, agentes régionales s'occupe de l'inscription et de l'accompagnement des aspirants et six agents de maillage sont présents dans les MRC pour s'occuper de l'adhésion et de l'accompagnement des cédants et des propriétaires de leur territoire. Ainsi, entre 2017 et 2021, 10 jumelages ont été conclus dans la MRC du Haut-Saint-François et 28 jumelages ont été conclus en Estrie.

⁴⁷ La relève agricole établie dans la région de l'Estrie, P.4

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf

La mise en place du service de L'ARTERRE faisait d'ailleurs l'objet d'une action dans le premier PDZA de la MRC : « analyser les coûts/bénéfices de l'adhésion au programme "Banque de terres" provincial avec RH nécessaire dédiée, en faire la promotion par le biais d'une "stratégie relève" ». Une autre action avait été ciblée, soit celle de « Développer ou participer au développement d'une "banque d'opportunités" complémentaire à la Banque de terres. » Elle a été mise en ligne avec la MRC de Coaticook. Une stratégie complète pour encourager et soutenir l'établissement de la relève a été réalisée par différents intervenants.

Par ailleurs, depuis 2018, le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE)⁴⁸ a organisé 4 salons Agri-Relève. En avril 2022, le Salon a mis en valeur les témoignages de producteurs qui ont effectué un démarrage ou un transfert en cogestion au sein du territoire estrien. En 2023, le MAPAQ offre également une initiative ministérielle pour faciliter le démarrage, le transfert non apparenté ou le transfert familial d'une entreprise agricole⁴⁹.

⁴⁸ Le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE) est un regroupement de jeunes qui partagent la même passion et les mêmes défis. Issus de tous les secteurs de production, les membres échangent entre eux et trouvent des solutions pour faire avancer leur cause. <https://faq.quebec/en-region/estrie/>

⁴⁹ https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/releveagricole/Pages/Initiative-ministerielle-Releve-agricole.aspx?fbclid=IwAR3PKn3jsCoAuDs3IM9ZFw61F8jOVQeYYZ2Vwt_bTNpEfnosiVrufMqYpYo

4.3 Faits saillants chapitre 4

- Selon le *Recensement de l'agriculture de Statistiques Canada*, en 2021, l'âge moyen des exploitants agricoles de la MRC est de 55 ans et l'âge médian est de 56 ans.
- La MRC est dans la moyenne régionale (29,1 %) avec 29,3 % de femmes qui sont propriétaires d'exploitations agricoles.
- La plupart de la main-d'œuvre des fermes est encore majoritairement familiale et se compose principalement de gestionnaires et d'ouvriers agricoles.
- Depuis 2006, on observe une diminution de la proportion de jeunes dans le secteur de la production laitière et une hausse dans le secteur de l'acériculture, ce qui correspond avec la variation du nombre d'entreprises de chacune de ces filières.
- En 2021, 40 % des exploitants d'entreprises agricoles qui offrent de l'autocueillette ont moins de 40 ans, tout comme 38,8 % de ceux qui offrent des activités d'agrotourisme et 30,5 % qui vendent en marché public. Ce sont des activités qui connaissent une certaine popularité auprès des jeunes de la relève.
- Une grande offre de formations agricoles est présente à proximité du territoire de la MRC. 10 % des jeunes agriculteurs qui se sont établis au Québec en 2016 l'ont fait dans la région de l'Estrie.
- En 2021, dans la MRC, 18.9% des jeunes travaillent dans le secteur des bovins de boucherie, 17.1% dans le secteur des fourrages, 15.3% dans le domaine de la production de bovins laitiers et production laitière et 10.8% dans le secteur de l'acériculture.
- L'âge moyen de la relève établie en Estrie est de 34,3 ans.
- On constate une augmentation de la proportion de la relève avec un diplôme d'études post-secondaire. En 2021, 83 % des jeunes agriculteurs de l'Estrie ont un diplôme d'études post-secondaire, comparativement à 76 % en 2016.
- Pour 34 % de la relève agricole de la région, le plus haut diplôme obtenu est le DEP.
- En 2021, 44 exploitations de la MRC prévoyaient vendre ou céder d'ici 5 ans. 70 % d'entre elles avaient une relève identifiée.
- Près de la moitié des entreprises agricoles de la MRC souhaitant vendre ou céder d'ici 5 ans se trouvent en production animale : 13 en bovins de boucherie et 13 en production laitière.
- C'est à Cookshire-Eaton qu'on trouve le plus grand nombre d'entreprises désirant vendre ou céder d'ici 5 ans (10 entreprises).
- Entre les années 2011 et 2021, la proportion de jeunes en Estrie qui se sont établis par transfert familial est passée de 54 % à 51 %. Il s'agit d'une proportion plus basse que pour l'ensemble du Québec (54 %). Par ailleurs, en 2016, 76 % de la relève avait des parents agriculteurs.
- La région de l'Estrie se distingue par la proportion de la relève établie par transfert non-apparenté (14 %) comparativement à la répartition régionale de l'ensemble des jeunes de la relève (10 %).
- Entre les années 2011 et 2021, la proportion de jeunes établis par démarrage en Estrie est passée de 34 % à 36 %. Au Québec, la proportion de démarrages chez la relève est également de 36 %.
- Les jeunes de la région ont moins tendance à recourir aux services-conseils que les autres jeunes du Québec. Entre les années 2011 et 2016, l'utilisation des services d'un conseiller en financement est passée de 54 % à 46 %.
- Le service de maillage entre cédants et aspirants-propriétaires, L'ARTERRE, est en fonction depuis 2016 sur le territoire et a permis de compléter 10 jumelages depuis le début de son entrée en fonction.



Chapitre 5

Secteur forestier



Mise en contexte extrait du premier PDZA :

La structure des intervenants du milieu forestier est différente de celle du monde agricole.

La première différence est le découpage des territoires desservis par chaque organisme. En agriculture, les services et intervenants sont organisés en fonction des régions administratives. En foresterie, les territoires sont découpés en fonction des différents cantons. L'une des conséquences de cette différence est que, dans la compilation des données, la Montérégie se retrouve partiellement groupée avec l'Estrie. Par ailleurs, le regroupement qui représente l'ensemble des producteurs forestiers se nomme le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, et non de l'Estrie, pour marquer cette différence.

C'est le syndicat des producteurs de bois qui s'occupe de la mise en marché du bois. L'agence de mise en valeur des forêts privées s'occupe de gérer les différents programmes de subventions en lien avec la foresterie (l'équivalent du MAPAQ pour l'agriculture). Lorsqu'un propriétaire veut embaucher un spécialiste de la gestion des opérations financières, il peut se tourner vers les différentes associations forestières ou vers des entrepreneurs privés.

Un répertoire des intervenants en lien avec la forêt est disponible sur le site de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie à l'adresse suivante : <https://agenceestrie.qc.ca/>

Bien que la région administrative de l'Estrie (05) accueille deux nouvelles MRC depuis juillet 2021, les limites du territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie n'ont pas été modifiées. Son territoire est toujours constitué de six MRC et d'une ville.

5. Caractérisation des terres selon la tenure

Selon le 5^e inventaire écoforestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la superficie forestière totale est de 192 171 ha⁵⁰ (tenure privée et publique combinées), soit 84 % du territoire de la MRC (tableau 36).

Tableau 38 : Catégorie de terrain selon la tenure

Catégorie	Tenure (ha)		
	Privée	Publique	Total
Eau	2 050	1,797	3 847
Agricole	31 464	119	31 583
Anthropique	2 638	22	2 660
Forêt	179 272	12 899	192 171
Total	215 424	14 837	230 261

Source : MFFP, 5^e inventaire écoforestier du Québec méridional, 2018-2022

5.1 Superficie forestière en zone agricole et en zone non agricole

Que les lots soient de propriété privée ou de tenure publique, ce ne sont pas toutes les superficies forestières qui peuvent être productives. Toutefois, la proportion de forêt improductive dans la zone agricole est faible, soit de 2 127 ha (1.4%) (tableau 37). La superficie forestière en zone agricole est essentiellement de tenure privée (98%). Voici le détail des catégories de terrain en hectares pour notre territoire, autant en tenure privée que publique. Quant à la forêt publique, elle est essentiellement en zone non agricole.

Tableau 39 : Superficie forestière en zone agricole et en zone non agricole

Caractéristiques	Zone agricole		Zone non agricole	
	Privée	Publique	Privée	Publique
Feuillu (ha)	42 190	1 493	12 844	3 350
Mélangé (ha)	60 202	1 289	13 944	4 144
Dominant feuillue (ha)	38 563	896	9 042	2 227
Dominant résineuse (ha)	21 639	393	4 901	1 916
Résineux (ha)	30 287	668	5 080	1 350
Régénération (ha)	9 373	37	2 237	61
Forêt productive (ha)	142 052	3 487	34 105	8 905
Forêt improductive (ha)	2 092	35	1 023	473
Total (ha)	144 144⁵¹	3 522	35 128	9 377
% du type de zone	98 %	2 %	79 %	21 %
Ha total	147 466		44 505	
% total	77 %		23 %	

Source : MFFP, 5^e inventaire écoforestier du Québec méridional, 2018-2022

⁵⁰ Dans le PDZA de première génération, la superficie forestière était de 191 192 ha et non pas 230 168 ha (tout le territoire). Erreur d'interprétation à l'époque.

⁵¹ Arrondi.

5.2 Producteurs forestiers reconnus dans le Haut-Saint-François

En 2022, on dénombre 813 producteurs forestiers reconnus dans la MRC. Deux d'entre eux possèdent plus de 800 ha d'un seul tenant. Ces derniers sont considérés comme de grands propriétaires privés. Sur le territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, le nombre de producteurs reconnus est de 3 324 pour une possession totale de 321 373 ha à vocation forestière. Ceux du Haut-Saint-François représentent 22 % et ils possèdent une superficie forestière de 93 863 ha (29 %). Dans la MRC, la forêt privée a une superficie totale de 192 171 ha et près de la moitié (49 %) est considérée sous aménagement. La MRC du Haut-Saint-François se classe au 2^e rang sur le territoire de l'Agence quant au nombre de producteurs reconnus et aux superficies enregistrées.

Pour obtenir le statut de producteur forestier, il faut posséder 4 ha ou plus à vocation forestière et posséder un plan d'aménagement forestier (PAF). Cette reconnaissance permet aux propriétaires d'accéder à des programmes d'aide financière pour la mise en valeur de leur boisé. Plusieurs propriétaires de boisés sont aussi producteurs agricoles. Les producteurs agricoles ayant une portion de terrain boisé de plus de 4 ha ne demandent pas systématiquement le statut de producteur forestier.

5.3 Mise en marché du bois

En ce qui concerne la mise en marché du bois (pâte et sciage) en 2021, le Haut-Saint-François se classe premier pour le plan conjoint du sud du Québec avec 24 % du volume produit : 225 182 mètres cubes solides (mcs) sur 941 145 mcs pour l'ensemble du territoire du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec.⁵² Plus spécifiquement, le volume de bois pâte s'élève à 52 421 mcs (23 %) et le volume destiné au sciage à 172 760 mcs (77 %).⁵³

5.3.1 Industrie de la transformation du bois

En 2017, le territoire de la MRC comptait 34 entreprises en transformation du bois. Ce terme inclut entre autres les usines de sciage, de fabrication de carton, d'armoire et de comptoir et d'ébénisterie. Le nombre d'emplois dans ces entreprises est estimé à 650.

Il faut compter aussi sur le secteur des activités liées à l'aménagement forestier. Ce secteur comprend deux groupements forestiers, une firme d'ingénieurs forestiers, un organisme régional (Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie), plusieurs entrepreneurs en récolte de bois et 18 entreprises de transport de bois.

5.3.2 Biodiversité

Le territoire de la MRC du Haut-Saint-François comprend 12 écosystèmes forestiers exceptionnels, essentiellement des forêts refuges d'espèces en situation précaire. Les plus récentes données ministérielles indiquent la présence de 14 espèces végétales précaires, 10 espèces fauniques précaires et 27 habitats fauniques reconnus. Il faut ajouter les sites protégés par une charte d'organisme privé (servitude de conservation) ou propriétés d'organisme de conservation.

⁵² 6 municipalités de la MRC du Granit sont parties prenantes d'un autre plan conjoint, soit celui de l'Association des producteurs de boisés de Beauce.

⁵³ Source : SPFSQ, Rapport annuel 2021

La présence d'espèces exotiques envahissantes menace cette biodiversité. Nous pouvons citer la renouée du Japon, le phragmite (roseau commun) et le nerprun bourdaine. Dans les forêts du Haut-Saint-François, le nerprun bourdaine est un enjeu majeur.

**Un portrait⁵⁴ des exploitants forestiers avait été fait en novembre 2012, par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Selon cette étude, l'âge moyen des propriétaires est de 59 ans, ils possèdent leur lot depuis plus de 10 ans et la foresterie représente moins de 25 % de leur revenu familial.*

5.3.3 Les produits forestiers non ligneux (PFNL)

Sans être une filière comme telle, le territoire compte un organisme à but non lucratif spécialisé dans les PFNL et qui a un territoire d'intervention qui dépasse celui de la région. Les PFNL ont donc été documentés via cette organisation, notamment via un répertoire des entreprises du domaine. Un projet de centre de conditionnement et de transformation des PFNL est en développement sur le site de Cultur'Innov et pourrait permettre à des producteurs de donner une valeur ajoutée à leurs petits fruits plus facilement.

Cultur'Innov est une coopérative de solidarité spécialisée dans l'accompagnement et le soutien au développement des PFNL en Estrie. Selon Cultur'Innov, il y avait 112 entreprises œuvrant dans le domaine des PFNL en Estrie, en 2015. On y comptait notamment 21 transformateurs, 19 boutiques santé/épicerie et 15 restaurants/traiteurs/auberges. Parmi ces 112 entreprises, 13 étaient situées dans le Haut-Saint-François. Il n'y a pas eu de décompte du nombre d'entreprises fait plus récemment.

À l'été 2017, une étude avait été réalisée par Cultur'Innov pour valider le potentiel économique de récolte et de culture des PFNL sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François. Pour ce faire, un inventaire terrain des PFNL avait été réalisé, de même que l'estimation des potentiels de développement économique par espèce. Les PFNL ont été regroupés en 4 catégories : les champignons forestiers, les érablières (culture de plantes médicinales et PFNL), les quenouilles et les autres PFNL. Des cartes de potentiels sont disponibles dans cette étude.

⁵⁴ <https://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2018/12/Caracterisation-profil-enquete-proprietaires-forestiers-2012.pdf>

Extrait de la conclusion de l'étude sur le potentiel économique de récolte et de culture des PFNL dans la MRC du Haut-Saint-François

En somme, pour la culture de plantes en érablière, l'inventaire a démontré certaines zones intéressantes dans la MRC. Aucun peuplement forestier ne peut offrir un très bon potentiel pour la culture sur toute sa superficie. Ainsi, lorsqu'un peuplement était considéré comme ayant un potentiel intéressant pour la culture, il ne s'agissait en fait que d'une partie de celui-ci ou de microparcelles. Cela fait en sorte qu'il y a beaucoup d'endroits au sein de la MRC offrant un bon potentiel pour la culture de ces plantes, mais en superficie plus ou moins grande.

En ce qui concerne l'abondance des champignons, malheureusement, l'inventaire a été réalisé lors d'une année médiocre. Les résultats obtenus ne veulent pas dire que la MRC ne présente pas un potentiel pour la récolte des champignons. Au contraire, certaines espèces ont tout de même été observées. Alors, nous pouvons supposer que, dans les endroits où des champignons ont été vus, l'abondance pourrait être beaucoup plus importante lors des années avec des conditions plus favorables à la sortie des champignons.

Selon les résultats obtenus, la MRC du Haut-Saint-François présente un potentiel quand même intéressant pour la récolte des PFNL ciblés. Toutefois, puisque plusieurs de ceux-ci sont des espèces de lisière, nous croyons que les résultats pour la cueillette de ces PFNL ont été sous-estimés et que leur potentiel de récolte pourrait être encore meilleur que celui obtenu. Le fait d'avoir inventorié seulement dans les peuplements forestiers fait en sorte que plusieurs types d'habitats ont été négligés et ces derniers auraient pu être intéressants pour la récolte de certaines plantes. Par exemple, si les bords de cours d'eau (bandes riveraines) ou de chemin forestier, les lisières de forêt et de champ agricole, les friches, les lignes de clôture, les haies de branches séparant les terrains et/ou les champs agricoles avaient été inventoriés, un potentiel sûrement beaucoup plus grand aurait pu être observé dans la MRC du Haut-Saint-François.

Lors du premier PDZA, un sondage avait été réalisé auprès des agriculteurs : 186 d'entre eux y avaient répondu. 95 % des répondants avaient confirmé détenir un boisé de ferme. Les trois principales activités qu'ils y réalisaient étaient : aménagement pour la vente de bois, boisé non aménagé et en érablière. Par ailleurs, 75 % des répondants ont mentionné ne pas avoir le temps ni l'expertise de développer le créneau des PFNL. Les deux principales motivations pour aménager le boisé de ferme sont la récolte de bois et de réaliser un aménagement pour la chasse.

Par ailleurs, aucune forêt nourricière n'existe sur le territoire.

À savoir

On fait la distinction entre un propriétaire forestier et un producteur forestier (qui doivent détenir le certificat de producteur forestier pour avoir accès aux programmes disponibles). Pour ce faire, le propriétaire désireux de devenir un producteur doit posséder une superficie à vocation forestière d'au moins 4 ha et détenir un plan d'aménagement forestier rédigé sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Une forêt nourricière est un concept plus complet que le terme Produits forestiers non ligneux. Ainsi, une forêt nourricière peut inclure des activités de cueillette, mais aussi de culture en milieu forestier. Par exemple, plusieurs expériences de culture de champignons (mycosylviculture) et de ginseng forestier ont eu lieu dans les dernières années au Québec.

5.4 Faits saillants chapitre 5

- La superficie forestière totale de la MRC est de 192 171 ha (tenure privée et publique combinées), soit 85 % du territoire de la MRC.
- La superficie forestière est majoritairement en zone agricole (77 %) et elle est de tenure privée < 98 %. La forêt publique est essentiellement en zone non agricole.
- En 2022, on dénombre 813 producteurs forestiers reconnus dans la MRC. Deux d'entre eux possèdent plus de 800 ha d'un seul tenant.
- Les producteurs du Haut-Saint-François représentent 22 % des producteurs du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées et ils possèdent 29 % de la superficie en forêt.
- La MRC se classe première pour la mise en marché du bois (pâte et sciage) en 2023, pour le territoire couvert par le plan conjoint du Sud du Québec ; 24 % du bois y est produit (sur l'ensemble du territoire du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec).
- En 2017, le territoire de la MRC comptait 34 entreprises en transformation du bois. Ce terme inclut entre autres les usines de sciage, de fabrication de carton, d'armoire et de comptoir et d'ébénisterie. Le nombre d'emplois dans ces entreprises est estimé à 650. À cela s'ajoutent deux groupements forestiers, une firme d'ingénieurs forestiers, un organisme régional (*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées*), plusieurs entrepreneurs en récolte de bois et 18 entreprises de transport de bois. L'industrie du bois occupe donc une place importante au sein de la MRC.
- Le territoire de la MRC du Haut-Saint-François comprend 12 écosystèmes forestiers exceptionnels. Les plus récentes données ministérielles indiquent la présence de 14 espèces végétales précaires, 10 espèces fauniques précaires et 27 habitats fauniques reconnus.
- La présence d'espèces exotiques envahissantes menace cette biodiversité. Nous pouvons citer la renouée du Japon, le phragmite (roseau commun) et le nerprun bourdaine. Dans les forêts du Haut-Saint-François, le nerprun bourdaine est un enjeu majeur.
- Un portrait des exploitants forestiers avait été fait en novembre 2012 par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Selon cette étude, l'âge moyen des propriétaires est de 59 ans, ils possèdent leur lot depuis plus de 10 ans et la foresterie représente moins de 25 % de leur revenu familial.
- Sans être une filière comme telle, le territoire compte un organisme à but non lucratif spécialisé dans les PFNL et qui a un territoire d'intervention qui dépasse celui de la région. *Cultur'Innov* est une coopérative de solidarité spécialisée dans l'accompagnement et le soutien au développement des PFNL en Estrie. Selon *Cultur'Innov*, il y avait 112 entreprises œuvrant dans le domaine des PFNL en Estrie en 2015, dont 13 étaient situées dans le Haut-Saint-François.
 - o À l'été 2017, une étude avait été réalisée par *Cultur'Innov* pour valider le potentiel économique de récolte et de culture des PFNL sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.
- Il n'existe aucune forêt nourricière sur le territoire.



Chapitre 6

Agroenvironnement et changements climatiques



6.1 Portrait des réglementations, enjeux, politique et pratiques agroenvironnementaux des fermes la MRC

6.1.1 Cohabitation dans la zone agricole

Les municipalités de la MRC Haut-Saint-François, ont instauré dans leurs réglementations de zonage, des limitations dans les modalités d'épandage de fumier, de lisier et d'engrais chimiques. Les producteurs doivent respecter des distances séparatrices entre le lieu d'épandage (sur les champs cultivés) et d'autres usages (i.e. les maisons d'habitation, les immeubles protégés, les puits privés, les puits communautaires, zones non-agricoles etc.) qui peuvent varier en fonction du type de production ou des autres usages.

Ces règlements municipaux s'ajoutent aux règlements et aux lois provinciaux et fédéraux déjà en place pour réguler les activités d'épandages (i.e. Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur la protection du territoire agricole, etc.). Les municipalités de la MRC qui ont adopté de tels règlements incluent notamment : Ascot Corner⁵⁵, Bury⁵⁶, Chartierville⁵⁷, Dudswell⁵⁸, East Angus⁵⁹, Canton de Hampden⁶⁰.

6.1.2 Produits appliqués sur les terres dans la MRC Haut-Saint-François

En 2021, 73^B exploitations ont déclaré utiliser des semences traitées avant la plantation, sur une superficie de 3 731 ha^D. 100^B exploitations ont déclaré avoir utilisé des herbicides dans l'année civile précédant le recensement, sur une superficie de 4 706 ha^D. 15^C exploitations ont déclaré avoir utilisé des insecticides et 21^B des fongicides dans l'année civile précédant le recensement. 170^B exploitations ont déclaré utiliser des engrais chimiques (incluant la chaux) dans l'année civile précédant le recensement, sur une superficie de 9 289 ha^B. 248^B exploitations ont utilisé du fumier (ou lisier) dans l'année civile précédant le recensement. Par ailleurs, 23^A exploitations ont déclaré avoir utilisé de l'irrigation dans l'année civile précédant le recensement.

Tableau 40: Produits appliqués sur les terres, fumier et irrigation, MRC Haut-Saint-François, 2021

Produits appliqués sur les terres, fumier et irrigation	Nombre d'exploitations déclarantes	Hectares
Semences traitées, avant la plantation	73 ^B	3 731 ^D
Herbicides	100 ^B	4 706
Insecticides	15 ^C	F
Fongicides	21 ^B	1 200
Engrais chimiques	170 ^B	9 289
Fumier ou lisier appliqué	248 ^B	.. ⁶¹
Irrigation	23 ^A	F

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0368-01 Produits appliqués sur les terres, fumier et irrigation, Recensement de l'agriculture, 2021

Légende - Indicateurs de qualité : A- Excellent / B- Très bon / C- Bon / D- Acceptable / E- À utiliser avec prudence / F- Trop peu fiable pour être publié

⁵⁵ Municipalité d'Ascot Corner. (2021). Règlement numéro 677 modifiant le règlement de zonage numéro 642. <https://ascot-corner.com/wp-content/uploads/2021/07/reg-677.pdf>

⁵⁶ Municipalité de Bury. (2008). Règlement de zonage. https://municipalitedebury.qc.ca/wp-content/uploads/2020/09/Zonage_339-2008VF-1.pdf

⁵⁷ Municipalité de Chartierville. (2006). Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 afin de régir les usages résidentiels en zone agricole permanente. <https://chartierville.ca/reglements/RM2006-01.pdf>

⁵⁸ Municipalité de Dudswell. (2017). Règlement de zonage numéro 2017-226. https://municipalitededudswell.ca/wp-content/uploads/2023/08/RE-no-2017-226_Zonage_Modifie-2023-10-02.pdf

⁵⁹ Le département de l'aménagement, de l'urbanisme et de la géomatique de la MRC du Haut-Saint-François. (2018). Ville de East Angus Règlement du zonage numéro 745. https://eastangus.ca/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-745-ZONAGE-VERSION-ADMINISTRATIVE_modification-5-decembre-2022-1.pdf

⁶⁰ Canton de Hampden. (2011). Règlement de zonage. https://www.cantonhampden.com/municipalite/ewExternalFiles/Regl_110-53-Zonage.pdf

⁶¹ Indisponible pour une période de référence précise

6.1.3 Plan d'action régional d'agriculture durable

Dans le cadre du Plan d'action régional d'agriculture durable 2021-2025 du MAPAQ⁶², les actions prévues pour l'Estrie sont les suivantes :

1. Favoriser la rotation des cultures, notamment par la mixité des espèces, par l'augmentation des superficies de couverture, de cultures fourragères et de cultures pérennes ainsi que par la diminution des superficies en monoculture.
2. Sensibiliser les acteurs du milieu à la santé et à la conservation des sols.
3. Encourager l'implantation de bandes riveraines élargies, notamment avec des espèces pérennes ou des aménagements agroforestiers.
4. Adapter les pratiques agricoles dans les zones vulnérables à la recharge de la nappe phréatique (notamment les secteurs vulnérables déterminés dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines).
5. Accompagner les producteurs dans le choix des semences traitées ou non.
6. Mener des projets pilotes visant à réduire ou à optimiser les apports en éléments fertilisants et assurer la diffusion des résultats.
7. Entreprendre des actions pour favoriser la biodiversité en milieu agricole.
8. S'assurer que les entreprises agricoles s'adaptent aux changements climatiques, notamment au manque d'eau.

6.1.4 Pratiques des fermes de la MRC pour le maintien et l'amélioration de la santé et de la conservation des sols

En 2021, 64 fermes soit 12.3 % des exploitations agricoles de la MRC effectuent un travail minimal du sol, sur une superficie totale de 2 633 ha (MAPAQ, 2021). 31 fermes soit 5.9% des exploitations agricoles de la MRC effectuent la culture en semis direct est sur une superficie de 813 ha (MAPAQ, 2021).

Tableau 41: Caractéristiques agroenvironnementales, MRC Haut-Saint-François, 2021.

Pratiques	MRC Haut Saint-François			Estrie		
	Exploitations agricoles	% des exploitations de la MRC	Superficie (ha)	Exploitations agricoles	% des exploitations de l'Estrie	Superficie (ha)
Travail minimum au sol	64	12.3 %	2 633	409	14.8 %	15 149
Culture semis direct	31	5.9 %	813	195	7.1 %	6 382
Total entreprises agricoles	519	-	-	2 757	-	-

Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2021

En 2021, 83 exploitations feraient des cultures sans travail du sol. 104 exploitations ont déclaré effectuer un travail du sol qui maintient à la surface la plupart des résidus de récolte. 115 exploitations ont déclaré effectuer un travail du sol comportant l'enfouissement de la plupart des résidus de récolte.

⁶² MAPAQ., Plans d'action régionaux 2021-2025, Agir pour une agriculture durable Plan 2020-2030, p. 19

Tableau 42: Pratiques de travail du sol et de l'ensemencement, 2021.

Pratiques de travail du sol	Nombre d'exploitations déclarantes
Superficie totale des terres préparées pour les semis	255
Semis directs sur chaume ou gazon intact	83
Travail du sol qui maintient à la surface la plupart des résidus de récolte	104 ^C
Travail du sol qui comporte l'enfouissement de la plupart des résidus de récolte	115 ^B

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0367-01 Pratiques de travail du sol et d'ensemencement, Recensement de l'agriculture, 2021

Légende - Indicateurs de qualité : A- Excellent / B - Très bon / C- Bon / D-Acceptable / E- À utiliser avec prudence / F- Trop peu fiable pour être publié

6.1.5 Pratiques des fermes de la MRC pour l'aménagement des terres et la rotation des cultures

En 2021, 44^B exploitations utilisent l'alimentation ou le pâturage hivernal aux champs. 138^A exploitations font du pâturage en rotation. 43^C exploitations utilisent de l'engrais vert pour enfouissement.

38^C exploitations utilisent une culture de couverture d'hiver et 125^B exploitations ont des brise-vent ou coupe-vent.

Tableau 43: Pratiques et aménagements des terres, MRC Haut-Saint-François, 2021

Les pratiques et les aménagements des terres	Nombre d'exploitations déclarantes
Alimentation ou pâturage hivernaux dans les champs	44 ^B
Pâturage en rotation	138 ^A
Enfouissement d'engrais vert	43 ^C
Ensemencement de cultures de couverture d'hiver	38 ^C
Brise-vents ou coupe-vent (naturels ou plantés)	125 ^B

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0369-01 Pratiques et aménagements des terres, Recensement de l'agriculture, 2021

6.1.6 Règlement sur les exploitations agricoles

Les municipalités de la MRC font partie des municipalités citées dans le Règlement sur les exploitations agricoles,⁶³ parce qu'elles font partie d'un bassin versant dégradé (en surplus de phosphore). Cela signifie que l'agrandissement des superficies cultivables est limité.

Lors du sondage mené auprès des agriculteurs pour le premier PDZA, le tiers des répondants ont indiqué qu'il s'agissait d'une « importante source de limitation au niveau de leur entreprise agricole⁶⁴ ».

⁶³ Les municipalités citées dans le Règlement sur les exploitations agricoles incluent : Cookshire-Eaton, Newport, Ascot Corner, Bury, Chartierville, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2.%20r.%2026?langCont=fr#sc-nb:2>

⁶⁴ PDZA MRC Haut-Saint-François. Éditions 2017-2022, p. 116

6.1.7 Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables

La MRC Haut-Saint-François a adopté le règlement de contrôle intérimaire. L'objectif du règlement est « de rendre conforme le schéma d'aménagement et de développement à la Politique de Protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptés par le gouvernement le 18 mai 2005. »⁶⁵ Cette politique vise à :

- Assurer la pérennité des plans d'eau et des cours d'eau, maintenir et améliorer leur qualité en accordant une protection minimale adéquate aux rives, au littoral et aux plaines inondables ;
- Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, du littoral et des plaines inondables en favorisant la conservation de leur caractère naturel ;
- Assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu en limitant les interventions pouvant permettre l'accessibilité et la mise en valeur des rives, du littoral et des plaines inondables ;
- Dans la plaine inondable, assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- Protéger la flore et la faune typique de la plaine inondable en tenant compte des caractéristiques biologiques de ces milieux et y assurer l'écoulement naturel des eaux ;
- Promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés en privilégiant l'usage de techniques les plus naturelles possibles.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Lorsque des travaux sont nécessaires pour l'entretien des cours d'eau en zone agricole, les agriculteurs se réfèrent à la MRC. Le premier PDZA notait « il est primordial de s'assurer que les municipalités soient bien informées des permis, inspections et suivis nécessaires aux opérations agricoles ainsi que des différents organismes que les producteurs doivent contacter avant de réaliser leurs projets). »

6.1.9 Le projet RADEAU en Estrie

L'Estrie a fait partie du projet de recherche d'Alternative durable pour la gestion de l'eau en milieu agricole, dans un contexte de changement climatique. C'est un projet mandaté par le MAPAQ. Le document visait à établir un portrait des disponibilités et des besoins actuels en eau de surface et souterraine des différents usagers et de projeter ce bilan en climat futur suivant différents scénarios possibles d'évolution du climat, d'occupation du territoire et de stratégies d'adaptation.⁶⁶

On dénote des conflits identifiés entre les usages résidentiels et agricoles pour un usage d'eau potable. L'utilisation de l'eau dans le domaine agricole, en Estrie, est estimée ainsi :

Tableau 44. Utilisation de l'eau de surface et souterraine par 3 secteurs agricoles

	% besoins agricoles	% eau de surface	% eau souterraine
Piscicole	68	5	95
Végétal	5	25	75
Animal	27	12	88

Source : Rapport RADEAU

⁶⁵ MRC du Haut-Saint-François. (2006). Règlement de contrôle intérimaire no 258-06 Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. <https://mrchsf.com/wp-content/uploads/2023/01/258-06-Politique-protection-rives.pdf>

⁶⁶ https://irda.blob.core.windows.net/media/5716/michaud-et-al-2019-projet_radeau_resultats_bilan_hydrique_estrie.pdf

Dans le rapport RADEAU, voici les informations qui concernent l'agriculture :

« La quantité d'eau consommée dans la région de l'Estrie totalise près de 75 Mm³ annuellement pour une population de 328 000 habitants. Tout comme la Montérégie, les usagers IC (Institutionnel, commercial et Industriel) de l'Estrie représentent les plus grands consommateurs d'eau. Ensemble, ils totalisent 45 % de l'eau totale consommée.

Des cinq régions à l'étude, le secteur agricole de l'Estrie a la part la plus faible dans la consommation régionale. Cependant, en incluant la pisciculture, les besoins en eau montent à 14 % pour ce type d'activité seulement. La région s'approvisionne autant en eau de surface que souterraine. Cependant, la quasi-totalité des usagers agricoles comble ses besoins avec les eaux souterraines, alors que la situation est complètement inversée pour les ICI hors réseau, qui s'alimentent à 97 % en eau de surface. »

« Les prélèvements d'eau de surface en milieu agricole en Estrie sont modestes. Ils demeurent dans l'ensemble sous la barre de 50 m³/an-km². »

« Que l'Estrie soit la région qui regroupe la plus grande concentration d'entreprises piscicoles (ainsi que les plus grosses entreprises). Les forts besoins en eau de ces entreprises auraient créé des conflits d'usage de l'eau avec les municipalités. Toutefois, le forage de nouveaux puits, un plus grand recours à des eaux de surface en circuit fermé ainsi que, dans quelques cas, l'abandon de la production aurait permis de trouver des solutions (BPR Groupe-conseil, 2003 ; Parent et Anctil, 2012). »

Par ailleurs, « le secteur agricole de la municipalité de Chartierville et de East Hereford prélève les plus importants volumes d'eau souterraine de la région de l'Estrie en lien avec la production piscicole. »

« Un autre problème d'accès à des quantités suffisantes d'eau toucherait l'abreuvement des bovins de boucherie en gestion au pâturage. Ces derniers dépendent souvent d'abreuvoirs remplis à même de petits ruisseaux qui s'assèchent en période d'étiage (BPR Groupe-conseil, 2003). Des problèmes d'approvisionnement en eau s'observent de plus en plus chez certaines fermes laitières dont la gestion des puits est plus difficile, ces derniers devant être de plus en plus profonds. »

« Le recours à des camions-citernes en période d'assèchement a été évoqué pour plusieurs municipalités (sic) de la région. À Stanstead et Lac-Mégantic, les municipalités supportent le creusage de puits chez les entreprises agricoles. »

« Dans l'ensemble, les utilisations de l'eau souterraine de la région de l'Estrie demeurent en deçà de la capacité de support à long terme de l'aquifère profond (au roc), soit sous le niveau de 20 %. Les ratios élevés des municipalités d'East Angus et Stanstead sont plutôt redevables aux prélèvements ICI et résidentiels ».

6.2 Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Estrie aux changements climatiques

Depuis 2017, Agriculmat travaille à mieux comprendre les impacts des changements climatiques sur les productions agricoles de toutes les régions du Québec. Toutes les fédérations de l'UPA sont engagées dans Agriculmat. Un forum s'est tenu en février 2020 où ont été conviés les producteurs et les intervenants de l'Estrie pour définir les pistes d'adaptation pouvant être soutenues par des projets collectifs dans la région. À la suite de ce forum, quatre priorités d'adaptation collective ont été retenues⁶⁷ :

- *Maintenir et améliorer la santé des sols ;*
- *Améliorer la gestion de l'eau à l'échelle de l'entreprise agricole ou du bassin versant ;*
- *Préserver les boisés et les érablières du territoire ;*
- *Favoriser la capacité d'investir des entreprises pour s'adapter.*

6.2.1 Évolution du climat en Estrie et impact sur l'agriculture

Selon l'organisme Ouranos, un consortium de recherche québécois sur la climatologie régionale et les changements climatiques, le climat futur de l'Estrie va évoluer pour la période 2041-2070, aussi appelé Horizon 2050⁶⁸. À l'horizon de 2050, pour l'Estrie les prévisions sont à l'effet que les besoins en eau seront plus élevés principalement pour le secteur de l'agriculture, car le besoin en eau d'irrigation sera plus important dû au déficit hydrique sévère.

Comme le montre la figure suivante, on s'attend à :

- Une augmentation de la température moyenne annuelle de 2,7 degrés Celsius par rapport à ce que nous avons connu pour la période 1981-2010 (figure 2).
- Une augmentation des précipitations totales annuelles de 68 mm (figure 2)⁶⁹.

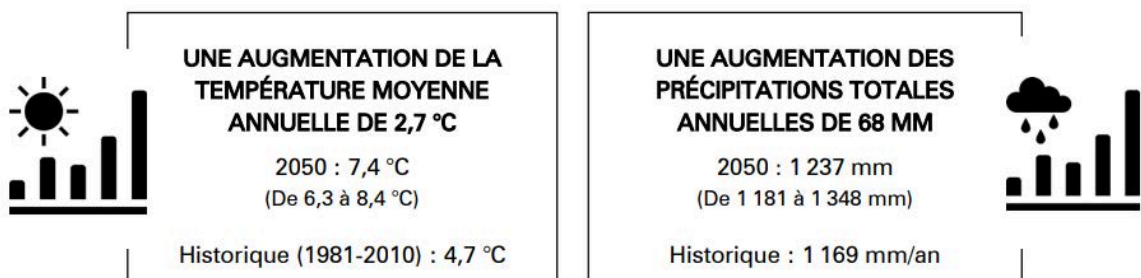


Figure 2: Évolution du climat en Estrie à l'horizon 2050

Source : Projet Agriculmat, selon les données d'Ouranos, 2021

⁶⁷ P.6 https://agriculmat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriculmat_Plan-adaptation_Estrie.pdf

⁶⁸ Agriculmat. Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Estrie aux changements climatiques. https://www.upa.qc.ca/fileadmin/estrie/nouvelles/Plan_adaptation_Estrie_final.pdf

⁶⁹ Agriculmat. Plan d'adaptation de l'agriculture de l'Estrie aux changements climatiques, p.10 https://www.upa.qc.ca/fileadmin/estrie/nouvelles/Plan_adaptation_Estrie_final.pdf

Des changements sont attendus chaque saison, comme le montre les figure 3 et 4.

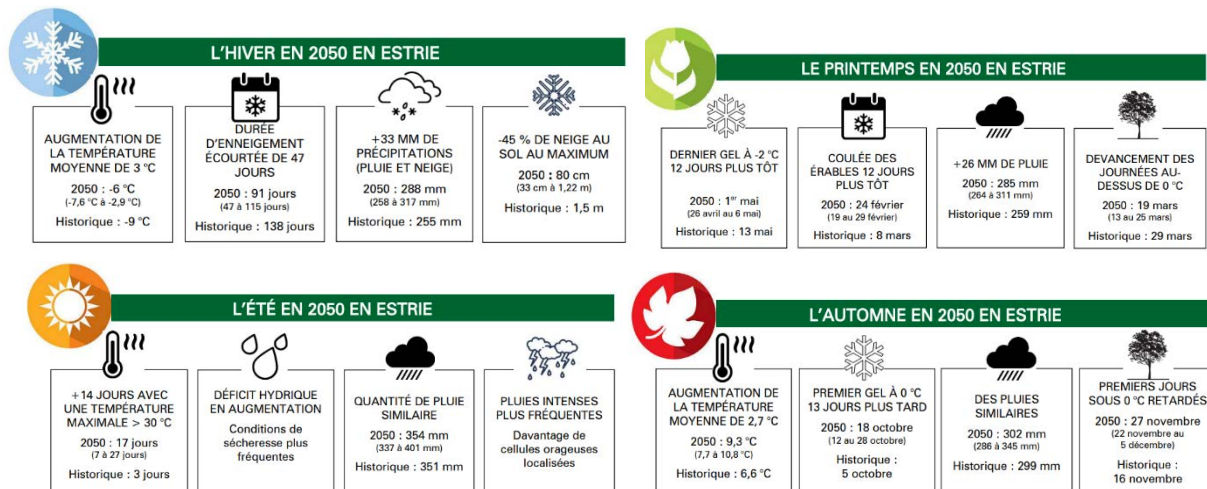


Figure 3: Scénarios climatiques Horizon 2050 par saison, Estrie

Source : Projet Agriculmat, selon les données d'Ouranos, 2021

Tableau 45. Prévisions Agriculmat, période Horizon 50, par saison, Estrie

Hiver	Printemps
<p>Hiver plus chaud et plus court : moins de neige et plus de risque de gel. Les températures seront plus élevées et la durée de l'hiver sera raccourcie. Les redoux seront plus fréquents et entraîneront plus d'épisodes d'alternance de pluie et de neige au sol sera moins grande.</p>	<p>Le printemps va débiter plus tôt, ce qui va allonger la saison de croissance. Puisque l'épaisseur de la neige au sol sera moins importante, la fonte sera devancée et plus rapide. Avec des températures plus élevées, il devrait être possible d'entamer les travaux aux champs plus tôt. On s'attend à plus de précipitation de pluie et dans les années plus pluvieuses, la période des semis pourrait être retardée.</p>
Été	Automne
<p>Les épisodes de canicules seront plus fréquents. Des températures plus élevées entraîneront davantage d'évapotranspiration et en conséquence une augmentation du déficit hydrique. Les précipitations de pluies seront plus intenses, car issues de cellules orageuses, ce qui augmente les risques de ruissellement.</p>	<p>Étant donné que les températures seront plus chaudes et le premier gel aura lieu plus tard, la saison de croissance des plantes sera plus longue. Ces conditions auront pour effet de devancer les récoltes des cultures qui auront atteint la maturité plus tôt.</p>

Source : Projet Agriculmat, selon les données d'Ouranos, 2021

Le tableau 45 montre les changements attendus pour les secteurs de production suivants : l'horticulture, les grandes cultures, l'acériculture et l'agroforesterie, la production bovine, la production ovine, la production laitière, la production porcine et la production fourragère.

Tableau 46. Prévisions Agriclimat, période Horizon 50, impacts sur l'agriculture en Estrie

Saisons	Horticulture	Grandes cultures	Acériculture et agroforesterie	Production bovine, ovine, laitière, fourragère, avicole, porcine
PRINTEMPS Mars Avril Mai	<p>Semis plus tôt si le sol le permet.</p> <p>Augmentation des risques d'érosion des sols non couverts.</p> <p>Possibilité de planter des espèces et variétés plus exigeantes en chaleur.</p>	<p>Augmentation des risques d'érosion des sols non couverts.</p> <p>Possibilité de semer plus tôt lorsque le sol le permet.</p>	<p>Devancement du début de la coulée des érables.</p> <p>Augmentation du potentiel de croissance de certaines espèces d'arbres.</p> <p>Fonte hâtive de la neige : sols vulnérables plus tôt au printemps.</p>	<p>Semis plus tôt si le sol le permet.</p> <p>Première coupe de foin plus tôt.</p> <p>Possibilité d'épandre le fumier plus tôt si nécessaire et si le sol le permet.</p>
ÉTÉ Juin Juillet Août	<p>Augmentation des besoins d'irrigation des cultures.</p> <p>Les cultures de climat frais pourraient être affectées par les fortes chaleurs (ex. : crucifères, épinards).</p> <p>Nouveaux ennemis des cultures, pression plus importante des espèces déjà présentes.</p>	<p>Augmentation des risques de pertes de rendement en raison des fortes chaleurs et du manque d'eau.</p> <p>Nouveaux ennemis des cultures, pression plus importante des espèces déjà présentes.</p>	<p>Des températures plus élevées entraîneront davantage d'évapotranspiration es arbres pourraient souffrir plus souvent de manque d'eau et les conditions estivales pourraient être davantage propices aux feux de forêt.</p> <p>Sécheresse accrue pouvant affecter la croissance des jeunes pousses et des arbres plus vulnérables.</p> <p>Possibilité de planter ou de favoriser des espèces appartenant à une zone de rusticité plus clément.</p> <p>Risque de voir davantage de végétaux exotiques envahissants comme la Renouée du Japon et le nerprun.</p>	<p>Les plantes fourragères pourraient manquer d'eau plus souvent, affectant le rendement de la coupe estivale.</p> <p>Les animaux pourraient souffrir davantage de la chaleur et de stress thermique.</p> <p>Risque de manque d'eau</p>

<p>AUTOMNE Septembre Octobre Novembre</p>	<p>Récoltes prolongées pour les cultures indéterminées (ex. : fraise d'automne), puisque le gel qui affecte les fruits sera plus tardif.</p> <p>Difficultés pour la conservation des fruits et légumes si la récolte s'effectue dans des conditions de températures élevées.</p> <p>Pour les crucifères, le calendrier de production devra être adapté afin d'éviter les fortes chaleurs de l'été et de profiter de l'allongement de l'automne. De plus, de nouvelles variétés à cycle plus long seront capables de compléter leur croissance et d'atteindre la maturité. Pour les cultures à croissance indéterminée, les récoltes pourront être réalisées sur une période plus longue.</p>	<p>Rendement potentiel plus élevé pour le maïs et le soya, dans la mesure où l'état de santé des sols et le contrôle des ravageurs et maladies sont adéquats.</p> <p>Conditions plus favorables au semis de cultures de couverture, de céréales d'automne et à la diversification des rotations.</p>	<p>Les conditions favorables aux travaux en forêt pourraient durer plus longtemps, sauf lors des automnes très pluvieux où le risque de créer des ornières pourrait être plus important.</p> <p>Les arbres adaptés à des températures plus élevées pourront voir leur saison de croissance s'allonger.</p> <p>Le cerf de Virginie pourrait être favorisé par un couvert neigeux moins important et étendre son aire de distribution. Ainsi, les dommages à la régénération pourraient augmenter.</p>	<p>\Rendement potentiel plus élevé de certaines espèces de plantes fourragères.</p> <p>Prolongement de la saison de plaisance.</p> <p>Plus de temps pour réaliser des semis d'automne de plantes fourragères et de cultures de couverture.</p>
<p>HIVER Décembre Janvier Février</p>	<p>Meilleure survie des ennemis de cultures</p> <p>Une augmentation de risque de gel hivernal des cultures pérennes ou qui sont au champ durant l'hiver.</p> <p>Les redoux plus fréquents pourraient affecter la dormance et augmenter la sensibilité au gel.</p>	<p>Meilleure survie des ennemis de cultures.</p> <p>Augmentation des risques de mortalité hivernale des céréales d'automne et des cultures fourragères pérennes.</p> <p>Hausse du ruissellement et de l'érosion des sols.</p>	<p>Les insectes et maladies des arbres survivront davantage aux hivers.</p> <p>Augmentation des risques de gel des racines des arbres.</p> <p>Saison réduite pour les travaux en forêt sauf lors d'hivers très enneigés.</p>	<p>Augmentation des risques de gel hivernal des plantes fourragères.</p> <p>Entretien plus difficile des enclos d'hivernage du fait de l'alternance pluie/neige.</p> <p>Meilleure survie des insectes, parasites et bactéries.</p>

Source : *Projet Agriculimat, selon les données d'Ouranos, 2021*

6.3 Faits saillants chapitre 6

- Les municipalités de la MRC Haut-Saint-François, ont instauré dans leurs réglementations de zonage, des limitations dans les modalités d'épandage de fumier, de lisier et d'engrais chimiques.
- 64 exploitations effectueraient un travail minimal du sol et 31 de la culture en semi-direct. Au total, 3 446 ha dans la MRC font l'objet de ces pratiques agroenvironnementales.
- En 2021, dans le recensement de Statistiques Canada, 23 exploitants agricoles ont déclaré utiliser l'irrigation.
- Les bassins versants du territoire sont considérés comme dégradés (en surplus de phosphore), donc les entreprises ne peuvent augmenter leurs superficies cultivables en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles.
- L'Estrie a fait partie du projet RADEAU, qui vise à obtenir un état de situation clair, à l'échelle régionale, des besoins et disponibilités en eau des différents usagers. Les besoins en eau se répartissent ainsi : 68 % pour la pisciculture (surtout à Chartierville et East Hereford), 27 % pour la production animale et 5 % pour la production végétale. En 2003, une étude notait déjà un problème d'accès à des quantités suffisantes d'eau qui toucherait l'abreuvement des bovins de boucherie au pâturage et certaines fermes laitières.
- Les prélèvements d'eau de surface en milieu agricole en Estrie sont modestes. Ils demeurent dans l'ensemble sous la barre de 50 m³/an-km².
- Lorsque des travaux sont nécessaires pour l'entretien des cours d'eau en zone agricole, les agriculteurs se réfèrent à la MRC. Le premier PDZA notait « il est primordial de s'assurer que les municipalités soient bien informées des permis, inspections et suivis nécessaires aux opérations agricoles ainsi que des différents organismes que les producteurs doivent contacter avant de réaliser leurs projets). »
- À l'horizon de 2050, la température moyenne annuelle en Estrie devrait augmenter de 2,7 degrés Celsius et l'augmentation des précipitations totales annuelles serait de 68 mm.
- À la lumière de ce qui a été identifié dans le portrait, les orientations identifiées par d'autres programmes et intervenants devraient faire partie des réflexions de la MRC, notamment celles en matière d'agroenvironnement :
- Les priorités d'adaptation collective déterminées pour l'Estrie, dans le cadre du projet Agriclimate, sont :
 - o Maintenir et améliorer la santé des sols ;
 - o Améliorer la gestion de l'eau à l'échelle de l'entreprise agricole ou du bassin versant ;
 - o Préserver les boisés et les érablières du territoire ;
 - o Favoriser la capacité d'investir des entreprises pour s'adapter.

- **Dans le cadre du Plan d'action régional d'agriculture durable 2021-2025, les actions prévues pour l'Estrie sont les suivantes⁷⁰ :**
 - o Favoriser la rotation des cultures, notamment par la mixité des espèces, par l'augmentation des superficies de couverture, de cultures fourragères et de cultures pérennes ainsi que par la diminution des superficies en monoculture.
 - o Sensibiliser les acteurs du milieu à la santé et à la conservation des sols.
 - o Encourager l'implantation de bandes riveraines élargies, notamment avec des espèces pérennes ou des aménagements agroforestiers.
 - o Adapter les pratiques agricoles dans les zones vulnérables à la recharge de la nappe phréatique (notamment les secteurs vulnérables déterminés dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines).
 - o Accompagner les producteurs dans le choix des semences traitées ou non.
 - o Mener des projets pilotes visant à réduire ou à optimiser les apports en éléments fertilisants et assurer la diffusion des résultats.
 - o Entreprendre des actions pour favoriser la biodiversité en milieu agricole.
 - o S'assurer que les entreprises agricoles s'adaptent aux changements climatiques, notamment au manque d'eau.

⁷⁰ Source :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/miN/Agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_action_regionaux_PAD_MAPAQ.pdf?1644522279



Chapitre 7

Mise en valeur
du territoire



7.1 Paysages naturels et patrimoine

Il existe un circuit patrimonial par le Réseau du patrimoine anglophone du Québec, qui amène le visiteur à découvrir la Vallée du Haut-Saint-François. Le site internet le présentant explique que « la majeure partie de la région du Haut-Saint-François ne convenant pas à la culture céréalière, les immigrants optèrent pour l'exploitation forestière en vue d'augmenter leurs revenus. Les Highlanders (venus d'Écosse suite à la famine des années 1830) s'inventèrent une façon de vivre fondée sur la foresterie et l'agriculture à petite échelle.⁷¹ »

En 2001, une campagne de sensibilisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager du Haut-Saint-François a été mise sur pied. Des inventaires et des études de caractérisation du patrimoine ont été faits.⁷² Un guide pour « bien restaurer et aménager sa maison ancienne » a d'ailleurs été créé dans le cadre de cette campagne. Une partie de ce guide concerne les bâtiments secondaires anciens, comme les bâtiments de ferme pourraient en faire partie.⁷³

Le Chemin des Cantons est une route touristique qui s'étend sur 430 kilomètres et traverse ainsi 31 municipalités. Il met en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est, dont fait partie la MRC du Haut-Saint-François. En 2020, un circuit de « sheds » panoramiques a été créé dans la MRC : il s'agit de bâtiments ouverts qui sont disposés entre les paysages, les ponts couverts et le patrimoine du territoire. Les sheds sont inspirés des bâtiments agricoles et sont ouverts sur le paysage.⁷⁴ Aucun bâtiment agricole ne figurait au répertoire des biens culturels du Québec en date du 27 septembre 2022.

7.2 Cohabitation des usages

L'UPA-Estrie a entamé une campagne de sensibilisation pour rappeler que les odeurs, le bruit et la circulation des tracteurs à basse vitesse font partie de la réalité à la campagne. Même si on dénombre peu de plaintes, l'UPA souhaitait ainsi prévenir d'éventuels enjeux de cohabitation, suite à la migration de plusieurs citoyens vers les campagnes.⁷⁵ Ce sont les odeurs qui sont relevées comme principal inconvénient, comme lors de l'implantation de porcheries à Maricourt (2021) et à Valcourt (2020) qui avait soulevé les passions.⁷⁶ Les sentiers de motoneiges font aussi l'objet de conflits : les agriculteurs accordent un droit de passage sur leurs terres gratuitement et souhaitent que les motoneigistes respectent les sentiers plutôt que de circuler sur les terres sans autorisation. L'UPA met en place une campagne de sensibilisation chaque année, car ces pratiques nuisent à la production de nombreuses récoltes, puisque la neige compactée perd sa qualité isolante et entraîne un gel au sol qui nuit à la végétation et aux cultures.⁷⁷

Lors du premier PDZA, un sondage de 76 questions avait été envoyé aux agriculteurs. 186 d'entre eux y avaient répondu, et « près de 70 % des répondants affirment ne pas avoir vécu de problèmes de cohabitation depuis longtemps avec leurs voisins non-agriculteurs. Les quelques cas rencontrés concernent principalement les odeurs (épandages) et le partage de la route.⁷⁸ »

Il existe un zonage de production et contrôle des constructions sur le territoire : « le Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouvelles installations à forte charge d'odeur (élevage de porcs, de veaux de lait, de renards et de visons) identifie des zones de protection à l'intérieur desquelles les nouvelles installations d'élevage à forte odeur sont interdites. Ces zones correspondent aux pourtours des périmètres d'urbanisation, des secteurs de villégiature, du Parc du Mont-Mégantic et à l'intérieur de la zone non agricole.⁷⁹ »

⁷¹ Source : <https://shedspanoramiques.com/fr/sheds>

⁷² Source : <https://oselehaut.ca/preserver/patrimoine/>

⁷³ Source : http://cldhsf.com/wp-content/uploads/2010/01/Amenager_Restaurer_maison_ancienne.pdf

⁷⁴ Source : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1810309/tourisme-east-angus-cookshire-eaton-patrimoine>

⁷⁵ Source : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1813540/tracteur-odeur-bruit-milieu-rural>

⁷⁶ Source : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1785353/porcherie-maricourt-4000-porcs>

⁷⁷ Source : <http://journalhautsaintfrancois.com/2021/02/15/pratique-de-la-motoneige-la-perennite-passe-par-le-respect/>

⁷⁸ Extrait du premier PDZA

⁷⁹ Extrait du premier PDZA de la MRC

7.3 Faits saillants chapitre 7

- Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC date de 1998. La version administrative (sans valeur légale) a été mise à jour en juin 2019. La MRC avait adopté l'orientation générale suivante pour sa zone agricole : reconnaître et développer le milieu agricole comme élément majeur du développement régional. Il serait intéressant de faire le suivi des moyens de mise en œuvre qui étaient visés dans la SAD pour voir lesquels ont été mis en place et lesquels sont pertinents à maintenir.
- La demande à portée collective, qui permet aux MRC de consolider la trame résidentielle de leur territoire, notamment dans les îlots déstructurés et dans les secteurs de superficie suffisamment grande pour ne pas déstructurer la zone agricole, a été réalisée en 2005 et révisée en 2013. Un règlement de contrôle intérimaire (RCI) encadre l'implantation résidentielle issue de cette demande à portée collective.
- Plusieurs initiatives de mise en valeur du paysage et du patrimoine existent. C'est le cas d'une campagne de sensibilisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti qui a été mise sur pied en 2001 et dans le cadre de laquelle des inventaires et des études de caractérisation du patrimoine ont été faits. La MRC s'inscrit aussi dans le Chemin des Cantons, une route touristique qui met en valeur le patrimoine bâti et naturel des Cantons-de-l'Est. Plus récemment, un circuit de « sheds » panoramiques inspirées des bâtiments agricoles que l'on peut observer sur le territoire a été mis en place pour permettre aux visiteurs de contempler le paysage.
- Aucun bâtiment agricole ne figure au répertoire des biens culturels du Québec à ce jour.
- L'UPA-Estrie a mené une campagne de sensibilisation, dans les dernières années, pour rappeler aux néoruraux que les odeurs, le bruit et la circulation des tracteurs à basse vitesse font partie de la réalité de la campagne. Dans la région, les plaintes liées aux odeurs sont les plus fréquentes. Une campagne de sensibilisation sur la cohabitation entre agriculture et motoneigistes a également été réalisée dans les dernières années.



Chapitre 8

Services para-agricoles



Selon le répertoire du Centre de recherche industrielle au Québec (ICRIQ) il n'y aurait pas de fabricant, distributeur ou entreprise de services liés à l'agriculture dans la MRC. Les entreprises listées comme distributeur de produits agricoles sont des pépinières (arbres de Noël) et des piscicultures. Nous les considérons comme des entreprises agricoles, comme elles sont enregistrées au MAPAQ. Leurs informations sont donc déjà compilées dans la section sur les productions agricoles.

Les entreprises de l'Estrie peuvent compter sur SCF Conseils pour leurs besoins en comptabilité et en fiscalité. Par ailleurs, la MRC a mis en place un service pour la récupération du plastique agricole, des tubulures d'érablières, etc. Dans le premier cas, les agriculteurs peuvent aller porter le plastique agricole à l'écocentre. C'est une initiative gratuite pour les entreprises, appuyée par le comité environnement et le conseil de la MRC. Le projet-pilote répond à la demande des producteurs et aux recommandations du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François.⁸⁰ Dans le cas des tubulures, il s'agit d'une entente entre la MRC et l'entreprise Environek. Les entreprises peuvent aller porter leurs tubulures à l'Écocentre du Haut-Saint-François. Il n'y a aucuns frais pour les acériculteurs : la MRC assume les frais reliés à la remise des tubulures à Environek. Selon l'entreprise, spécialisée dans la récupération, le tri et la transformation en granules des différentes tubulures d'érablières, ce sont 500 tonnes de plastique, dont 390 tonnes de tubulures, qui ont été récupérées en 2020.⁸¹

Extrait du premier PDZA La multifonctionnalité de la zone verte

En plus de l'agriculture et de la foresterie, on trouve en zone agricole plusieurs autres activités récréatives ayant un impact économique important. Parmi les aménagements spécifiques aux activités motorisées, on trouve les pistes de quads et de motoneiges. Les sentiers pédestres et les pistes cyclables font le lien entre le milieu urbain, forestier et agricole. Les randonnées équestres gagnent en popularité et sont très présentes dans le secteur d'Ascot Corner.

En automne, qu'elle soit faite au chevreuil, à l'ours, à l'orignal, à l'outarde, au dindon sauvage, etc., la chasse est une activité qui occupe une part importante des activités économiques saisonnières du territoire. La MRC du Haut-Saint-François est traversée par les territoires de chasse 4 et 6 sud. Les données n'étant pas disponibles spécifiquement au Haut-Saint-François, il est intéressant de savoir qu'en 2014, 543 541 permis de chasse ont été délivrés au Québec (tous types de gibiers confondus) dont 152 712 seulement pour le cerf de virginie (chevreuil).

L'impact est ressenti auprès des propriétaires de boisés et de champs (location des terrains), des boutiques de chasse et pêche (équipement et matériel), des boucheries de village (débitage des captures), des postes d'enregistrement des prises, des commerces qui vendent différentes fournitures (pommes et carottes à chevreuil, etc.), des commerces de proximité (dépanneurs de village, stations d'essence, etc.), des épicerie et des entreprises d'hébergement (gîtes du passant, maisons/chalets à louer, etc.) qui bénéficient abondamment de cette manne saisonnière. Le territoire estrien est réputé pour son abondance de gibier. De par son caractère majoritairement forestier et agricole, le Haut-Saint-François offre d'excellentes conditions de chasse qui sont fortement appréciées par la communauté pratiquant cette activité.

⁸⁰ Source : https://www.estriplus.com/contenu-plastique_agricole_ecocentre_mrc_du_haut_saint_francois-1597-42220.html

⁸¹ Source : <http://journalhautsaintfrancois.com/2021/03/29/entente-entre-la-mrc-et-environek-les-tubulures-derablieres-pourront-etre-recyclees/>

8.1 Faits saillants chapitre 8

- Les entreprises de l'Estrie peuvent compter sur SCF Conseils pour leurs besoins en comptabilité et en fiscalité.
- La MRC a mis en place un service pour la récupération du plastique agricole, des tubulures d'érablières, etc.

RÉFÉRENCES

TERRITOIRE AGRICOLE

- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2023). Rapport annuel de gestion 2022-2023. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2022-2023/cptaq-rag-2022-2023.pdf
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2021). Rapport annuel de gestion 2020-2021. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2020-2021/cptaq-rag_2020-2021-acc-vf.pdf
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2016). Rapport annuel de gestion 2015-2016. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2015-2016.pdf
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2011). Rapport annuel de gestion 2010-2011. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2010-2011.pdf
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2006). Rapport annuel de gestion 2005-2006. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2005-2006.pdf
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2002). Rapport annuel de gestion 2001-2002. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2001-2002.pdf
- Financière agricole du Québec, Bulletin Transac-Terres, 2023.
- Plan de développement de la zone agricole MRC Haut-Saint-François. (2016). Centre local de développement Haut-Saint-François. Édition 2017-2022. 241 p. <https://clidhsf.com/wp-content/uploads/2017/07/PDZA-HSF-FINAL.pdf>

PRODUCTIONS AGRICOLES

- Banque de données des statistiques officielles sur le Québec, Statistiques relatives à la production laitière, par région administrative, par municipalité régionale de comté (MRC) et pour l'ensemble du Québec. https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/Ken213_Afich_Tabl.page_tabl?p_id_raprt=1956#de_temps_refrn=2000&tri_ra=05
- Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. (2021). Estimations pour l'année 2021. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_complet_MAPAQ.pdf
- Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec – Estrie (2021). https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/FS_profilregionalbioalimentaire_Estrie_MAPAQ.pdf

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA FERME

Fiches d'enregistrement du MAPAQ 2021.

PRODUCTEURS AGRICOLES, MAIN-D'ŒUVRE ET RELÈVE

- Fédération de la relève agricole. (2021). Estrie. <https://frac.quebec/en-region/estrie/>
- IREC. (2022). Estrie – Situation du marché du travail. <https://irec.quebec/ressources/publications/FTQ-Emploi-Estrie.pdf>
- MAPAQ. (2021). Portrait de la relève agricole au Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/devenir-agriculteur/ED_portrait_releve_agricole_MAPAQ.pdf

MAPAQ. (2016). La relève agricole établie dans la région de l'Estrie.
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Releveagricole/Feuillets_regionaux_Estrie.pdf

MAPAQ. (2021). Initiative ministérielle : relève agricole et entrepreneuriat.
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/releveagricole/Pages/Initiative-ministerielle-Releve-agricole.aspx?fbclid=IwAR3PKn3jsCoAuDs3IM9ZFw61F8jOVQeYYZ2Vwt_bTNpEfnosiVrufMqYpYo

Statistique Canada. Tableau 32-10-0381-01 Caractéristiques des exploitants agricoles : âge, sexe et nombre d'exploitants déclarés dans l'exploitation agricole, Recensement de l'agriculture, 2021

Statistiques Canada, Tableau A1 Répartition géographique de l'emploi et perspectives d'emploi au Québec, moyenne 2019-2021 — Agriculture : cultures agricoles, élevage et aquaculture

SECTEUR FORESTIER

Fédération des producteurs forestiers du Québec. (2012). Caractérisation des profils, des motivations et des comportements des propriétaires forestiers québécois par territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées.
<https://www.foretprivee.ca/wp-content/uploads/2018/12/Caracterisation-profil-enquete-proprietaires-forestiers-2012.pdf>

Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, Rapport annuel 2021

AGROENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Agriclimat. (2021). Plan d'adaptation de l'Agriculture de l'Estrie aux changements climatiques.
https://agriclimat.ca/wp-content/uploads/2021/03/Agriclimat_Plan-adaptation_Estrie.pdf

Agriclimat. (2021). Changements climatiques en acériculture et foresterie.
https://www.upa.qc.ca/fileadmin/estrie/nouvelles/Fiche-acericulture_Estrie_finale.pdf

Agriclimat. (2021). Changements climatiques en production bovine et fourragère.
https://www.upa.qc.ca/fileadmin/estrie/nouvelles/Fiche-bovin_ESTRIE_finale.pdf

Agriclimat. (2021). Changements climatiques en horticulture.
https://www.upa.qc.ca/fileadmin/estrie/nouvelles/Fiche-horticulture_Estrie_finale.pdf

Agriclimat. (2021). Changements climatiques en grandes cultures.
https://www.upa.qc.ca/fileadmin/estrie/nouvelles/Fiche-grandecultures_Estrie_finale.pdf

Agriculture et agroalimentaire Canada. (2009). Les initiatives règlementaires municipales de protection environnementale en milieu agricole au Québec État de la situation, mars 2009.
https://publications.gc.ca/collections/collection_2010/agr/A98-4-10-2009-fra.pdf

MAPAQ., Plans d'action régionaux 2021-2025, Agir pour une agriculture durable Plan 2020-2030

PLANIFICATION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Projet Radeau. (2019). Résultats des bilans hydriques régionaux : Rapport régional Estrie Septembre 2019.
https://irda.blob.core.windows.net/media/5716/michaud-et-al-2019-projet_radeau_resultats_bilan_hydrique_estrie.pdf

SERVICES PARA-AGRICOLES

Centre local de développement Haut-Saint-François. (2010). Bien restaurer et aménager sa maison ancienne : Guide destiné aux propriétaires du Haut-Saint-François.
http://cldhsf.com/wp-content/uploads/2010/01/Amenager_Restaurer_maison_ancienne.pdf

Estrie plus. (2017). Le plastique agricole à l'écocentre.
https://www.estriplus.com/contenu-plastique_agricole_ecocentre_mrc_du_haut_saint_francois-1597-42220.html

Ici Estrie radio/canada. (2021). Le circuit des Sheds panoramiques du Haut-Saint-François mis en valeur.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1810309/tourisme-east-angus-cookshire-eaton-patrimoine>

Ici Estrie radio/canada. (2021). Une bonne communication pour une meilleure cohabitation en campagne.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1813540/tracteur-odeur-bruit-milieu-rural>

Ici Estrie radio/canada. (2021). Une porcherie de près de 4000 cochons s'installera à Maricourt.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1785353/porcherie-maricourt-4000-porcs>

Journal régional Le Haut-Saint-François. (2021). Entente entre la MRC et Environek : Les tubulures d'érablières pourront être recyclées.
<http://journalhautsaintfrancois.com/2021/03/29/entente-entre-la-mrc-et-environek-les-tubulures-derablieres-pourront-etre-recyclees/>

Journal régional Le Haut-Saint-François. (2021). Pratique de la motoneige : La pérennité passe par le respect.
<http://journalhautsaintfrancois.com/2021/02/15/pratique-de-la-motoneige-la-perennite-passe-par-le-respect/>